

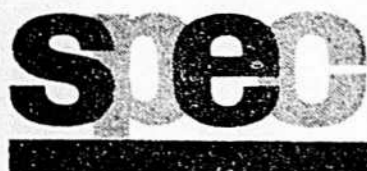
LA SOIREE JEAN BELIVEAU

C'était fête hier soir au Forum.
La fête d'un homme de cœur qui, en apprenant que ses amis voulaient marquer d'une façon tangible sa 18ème saison avec "les Canadiens", avait refusé de recevoir tous les cadeaux pour lui. En homme généreux, Jean Béliveau avait demandé qu'on crée un fonds pour les jeunes du pays. Son appel n'est pas resté sans réponse.
En moins de trois semaines, plus de 155.900 dollars venant de tous les coins du pays furent ramassés pour la "fondation Jean Béliveau". Dans son allocution d'hier soir, le "grand Jean", visiblement ému, a su remercier tous ceux qui lui permettent d'aider les jeunes Canadiens qui veulent pratiquer le sport de leur choix.
Jamais une telle fête n'aura servi une aussi noble cause!

• Nos informations
— pages D 1 à D 3



Le triomphe
de
Jean Béliveau



— pages G 1 à G 7

SPECIAL CAMPING
— pages C 1 à C 8

L'HIVER
au QUÉBEC
— page A 12

• Qu'arrive-t-il
à Jean-Noël
Tremblay?
— page A 5

• \$100 millions
pour les
zones désignées
— page H 4

• Le SST cause
le renvoi de
14,000 ouvriers
— page F 1

sommaire

Annonces classées / E 1 à E 16
Arts et Spectacles / G 1 à G 7
Bandes dessinées / H 2
Camping / C 1 à C 8
Décès, naissances, etc. / H 9
Économie / H 4 à H 8 et H 10
Editorial / A 4
Êtes-vous observateurs? / E 7
Horoscope / F 4
Informations étrangères / H 1
Informations nationales / A 2, B 5 à B 8, F 1
Les secrets de polichinelle / F 4
L'hiver au Québec / A 12
Loisirs et récréation / H 2
Mots croisés / E 9
"Moi-mystère" / E 11
Radio et télévision / G 7
Sports / D 1 à D 9
Tribunaux / A 10
Vivre aujourd'hui / F 2 à F 8
Votre médecin / F 6

inter-loto '2

4 à 5 fois plus de gagnants,
plus d'un
\$1/2 million
en prix

"Les gars en avaient soupé"

— Laberge

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE
QUÉBEC — "Il est bien évident que cette démonstration n'est pas quelque chose d'habituel, surtout pas pour la FTQ."

centrale, M. Louis Laberge, a tenté d'excuser les agissements de ses cotisants et notamment du vice-président de la FTQ, M. André Desjardins. S'adressant aux parlementaires et plus particulièrement à l'ancien premier ministre Jean-Jacques Bertrand Voir "LES GARS en page A 4

C'est ainsi que le président de cette

Des fiers-à-bras sèment la terreur au Parlement

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE
QUÉBEC — Une trentaine de fiers-à-bras, visiblement émechés, dirigés par le vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. André Desjardins, ont semé la terreur au Parlement, hier après-midi, transformant presque en champ de bataille la

vénéralie enceinte de la Grande-Allée. De l'avis des vétérans des luttes parlementaires, jamais on n'avait assisté à un tel désordre.
• Un groupe de fiers-à-bras a envahi la salle des comités de l'Assemblée nationale, privant tout le monde du droit de parole, et obligeant la Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre à ajourner

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Montreal, jeudi 25 mars 1971, 87e année, no 71, 84 pages, 8 cahiers

★★ 30¢

après seulement 19 minutes "officielles" mais, en fait, pas plus d'une minute "officieuse" de discussion.
• La bagarre a alors éclaté en plein Parlement et au moins quatre sympathisants de la Confédération des syndicats nationaux ont été bousculés et roués de coups sous les yeux des députés impuissants, les rares policiers provinciaux sur les lieux se voyant empêcher d'intervenir.

• Vociférant, voulant s'en prendre à tout le monde et criant: "Je ne veux rien savoir", le vice-président de la FTQ et président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins, voulut attaquer le président de la CSN, M. Marcel Pepin, et seule l'intervention rapide du secrétaire de la Fédération nationale du bâtiment et du bois (CSN), M. Claude Gingras, empêcha M.

Pepin d'être roué de coups, tandis que celui-ci se réfugiait du côté des députés.
• Au moins quatre automobiles de députés ont vu leurs vitres fracassées par les belligérants, au sortir du Parlement qui a été transformé par la suite en véritable forteresse où il fallait nombrer patte blanche pour circuler dans les corridors.

De l'électricité dans l'air

Déjà, à la reprise des travaux, en Chambre, hier après-midi, on pouvait quelque peu prévoir les événements.
Chose curieuse, c'était alors la CSN que la députation considérait alors comme les agresseurs possibles.

Soulevant une question de privilège, l'ancien ministre de la Justice, M. René Paul, s'en prit à la terminologie de télégrammes que la plupart des députés ont reçus de syndicats locaux, affiliés à la CSN, laquelle contiendrait des menaces envers la députation.

"Je dis qu'il n'y a pas de députés en cette Chambre qui marcheront par la peur", a lancé le leader parlementaire de l'UN, qui a nommément accusé M. Marcel Gendron, représentant syndical de la CSN ainsi que M. Oscar Raymond, de la CSN à St-Hyacinthe d'être les auteurs de ces télégrammes de menaces.

La commission était à peine commencée, d'ailleurs, que l'ancien premier ministre Jean-Jacques Bertrand commençait la séance en amenant la question sur le tapis.

"Ces télégrammes, je ne les lirai pas, parce que le langage qu'on utilise à l'endroit des députés est un langage indigne... Quant aux menaces, dans certains cas, de chantage ou d'autre nature qui sont faites par ceux qui nous adressent ces télégrammes"

Voir DES FIERS-A-BRAS en page A 4

Vives réactions de l'Opposition au livre de Gérard Pelletier

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa
OTTAWA — La publication d'un livre sur la crise d'octobre par le ministre Gérard Pelletier a suscité de vives réactions à la Chambre des communes de la part de l'Opposition, qui voit au moins trois objections à l'initiative du secrétaire d'Etat:

- Impossibilité de dissocier la personnalité de la fonction de l'auteur, qui comme ministre parle au nom du cabinet.
 - Possibilité de dévoilement de secrets ministériels, puisqu'il n'y a eu aucune vérification du premier ministre, de l'aveu même de M. Trudeau, avant la publication de "la crise d'octobre".
 - Danger que ce livre ait une influence sur l'application de la loi et cause des "préjudices graves" à ceux qui ont été arrêtés pendant la crise d'octobre et qui n'en ont pas encore fini avec l'appareil judiciaire.
- Ce sont les conservateurs, notamment MM. Robert Stanfield, John Diefenbaker et Martial Asselin, qui ont soulevé ces objections à la publication d'un document par un membre du cabinet sur des événements récents très importants.

Cet événement plus politique que littéraire promet déjà de se mériter un chapitre à part dans la petite histoire de la crise d'octobre et de ses séquelles. Déjà, hier après-midi, des rumeurs voulaient que des ministres (une demi-douzaine environ) aient protesté auprès du premier ministre contre la publication du livre.

Ces rumeurs ont été catégoriquement niées par des informateurs au bureau du premier ministre.

La plupart des questions ont été adressées au premier ministre, qui a précisé ne pas avoir lu le livre. M. Stanfield a voulu en particulier savoir si l'affirmation de M. Pelletier à l'effet qu'il n'y avait pas danger d'insurrection populaire au Québec à ce moment coïncidait avec l'attitude du gouvernement.

"Je ne sais pas, a dit M. Trudeau, ce que le député cite. Je ne sais pas si c'est dans le livre, ne l'ayant pas lu, mais je vais considérer toute référence que les députés voudront bien me donner et alors je pourrai dire s'il s'agit d'une politique gouvernementale ou pas."

Pour sa part, M. Pelletier s'est également montré peu loquace en Chambre comme à l'extérieur. "Je peux vous dire..."
Voir VIVES REACTIONS en page A 4



Le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, au cours du lancement de son livre "La Crise d'octobre", aux Editions du Jour, où la police dut intervenir pour "libérer" les locaux

• Autre nouvelle en page A 3

Débrayage du 7 octobre 1969

Le Comité de discipline décidera du sort des policiers incriminés

par Jean-Paul CHARBONNEAU
Le sort des policiers contre lesquels la Commission de police du Québec a recommandé des sanctions à la suite du débrayage du 7 octobre 1969 est maintenant entre les mains du Comité de discipline de la police de Montréal, dont les délibérations et les décisions ont un caractère confidentiel.
Ces policiers étaient tous membres de l'Unité mobile (anti-émeute), et les noms de trois d'entre eux ont été

mentionnés à quelques reprises lors de l'enquête de la Commission de police du Québec.

Rappelons que dans le rapport de la Commission de police déposé, hier, à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, il est recommandé qu'un policier soit congédié, qu'un autre soit suspendu, qu'un troisième soit dégradé et que trois autres fassent l'objet d'un

Les recommandations du juge Ludovic Laperrière et du commissaire Roméo Courtemanche sont que le sergent Patrick "Pat" DeCaen, soit exclu de la police par le directeur du Service; que le lieutenant Clément Cattelier, soit dégradé au rang de sergent, que le lieutenant Allan Forrest (maintenant sergent-détective) soit suspendu pour une période de 15 jours, sans traitement.

Ces trois recommandations, selon la

Commission, peuvent être modifiées si le Comité de discipline le juge à propos, en tenant compte des états de service des trois policiers.

Les observateurs semblent d'avis que le Comité de discipline sera indulgent vu la bonne conduite et les années de service de ces policiers.

— le sergent Patrick DeCaen est entré au service de la police de Montréal le 15 octobre 1951. Avant d'être

Voir LE COMITE en page A 4

météo

Dorval prévoit pour aujourd'hui un temps généralement ensoleillé et froid. Vents de 20 à 25 milles à l'heure. Les températures se maintiendront sous la normale. Vendredi, généralement ensoleillé et un peu plus chaud.

Max. 30 Min. 10 • Détails à la page A 6

Mark Ten
prolonge
votre plaisir.
Demandez votre
catalogue
de cadeaux.

"L'aide du Canada au Tiers-Monde atteindra l'objectif de l'ACDI"

— Paul Gérin-Lajoie

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, est convaincu que dans quatre ou cinq ans le Canada aura atteint l'objectif fixé par l'ONU et la Banque Mondiale pour l'assistance aux pays en voie de développement.

Le président de l'ACDI a fait part de ce sentiment ou de ce vœu au

cours d'une conférence de presse donnée à la veille d'un voyage qu'il entreprendra en Asie pour se rendre compte de l'état de plusieurs programmes de développement auxquels participe le gouvernement canadien.

On sait que l'objectif fixé par les principaux organismes internationaux comme l'ONU et la Banque Mondiale pour l'assistance aux pays en voie de développement est 1 pour cent du produit national brut du pays qui fournit l'aide.

M. Gérin-Lajoie a souligné que de ce 1 pour cent, il y a une marge de 3/10 pour l'initiative privée et qu'il en reste donc 7/10 pour le secteur public. Or, présentement, au Canada, l'assistance au développement international équivaut à un demi de 1 pour cent.

Tout en établissant clairement qu'il appartient au Parlement d'approuver les crédits, M. Gérin-Lajoie s'est dit convaincu que l'objectif sera atteint dans quelques années.

Hausse de 37 pour cent

Il a signalé qu'en 1970, les déboursés canadiens pour le développement international ont augmenté de 37 pour cent. Ils étaient de \$263,374,000 en 1969 et de \$361,391,000 en 1970.

De plus, les engagements pris par l'ACDI ont connu une hausse de 20 pour cent et sont maintenant de \$468,246,000.

Si l'on regarde plus en détails la distribution de ces sommes, on voit qu'au chapitre des subventions et de l'assistance économique et technique, c'est l'Afrique francophone qui en bénéficie le plus.

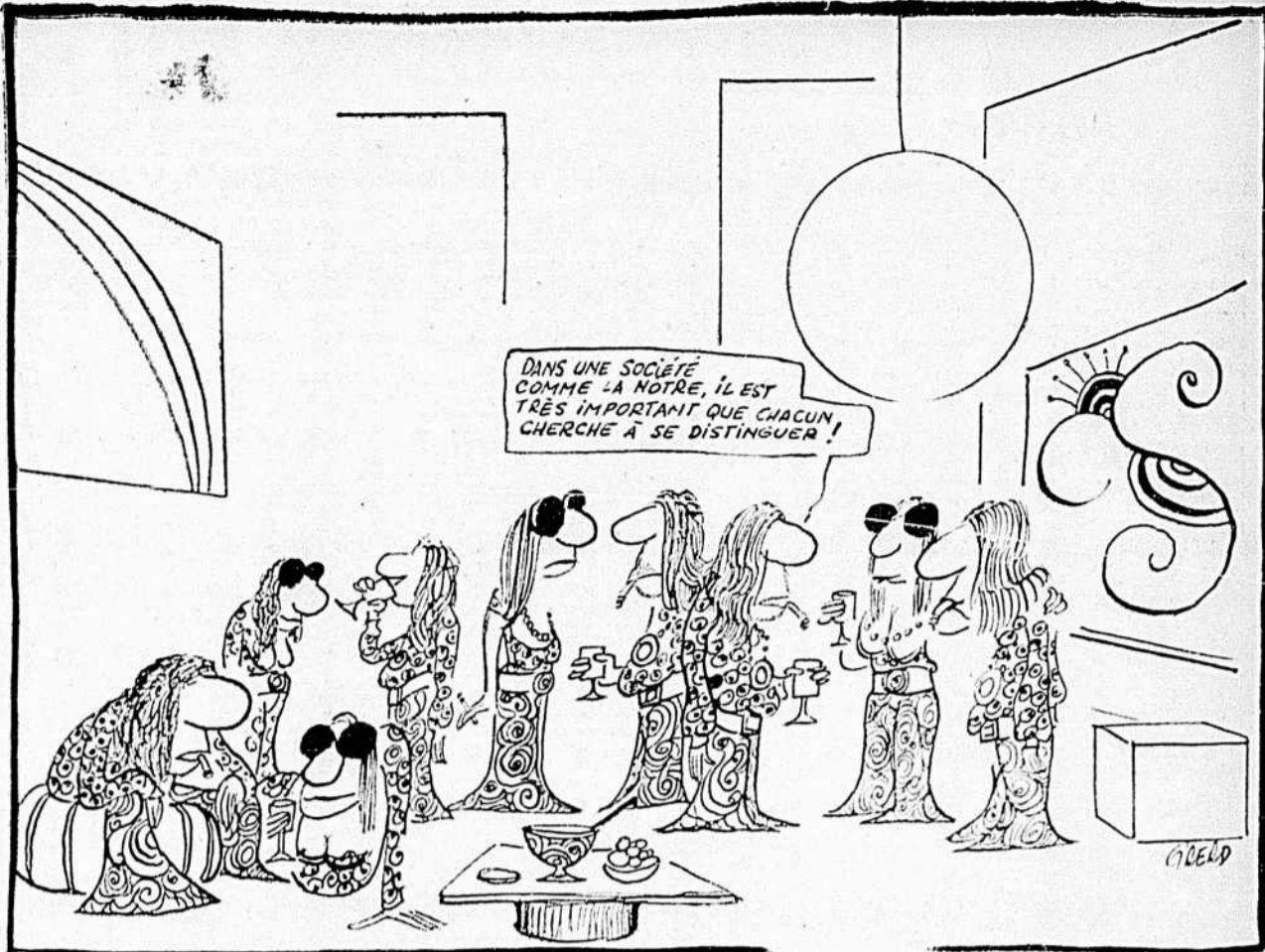
Par exemple, les engagements pris en 1970 pour l'Afrique francophone sont de \$35,259,000, comparativement à \$25,355,000 pour l'Afrique anglophone, à \$13,945,000 pour l'Asie, à \$13,676,000 pour les Antilles du Commonwealth et à \$800,000 pour l'Amérique latine.

Dans le domaine des prêts cependant, la répartition est différente: \$109,500,000 pour l'Asie, \$24,600,000 pour l'Afrique francophone, \$46,400,000 pour l'Afrique anglophone, \$8 millions pour les Antilles du Commonwealth et \$2,704,000 pour l'Amérique latine.

A Singapour

Au cours du voyage qu'il entreprendra avec sa femme et quelques fonctionnaires de l'agence, M. Gérin-Lajoie, en plus de l'inspection de travaux afférents à certains programmes de développement, représentera le ministre des Finances, M. Benson, à une réunion du conseil de la Banque asiatique de développement à Singapour. Cette banque, dont le Canada est membre, groupe 22 pays — son capital autorisé est de \$11 milliard (américains) — le Canada a consenti une contribution de \$25 millions.

Enfin, la dernière étape de ce voyage mènera M. Gérin-Lajoie en Europe à Lausanne, pour une réunion des chefs d'agence de développement international. Il s'agit d'une réunion très sélecte, à laquelle les hauts fonctionnaires n'assistent même pas et au cours de laquelle on discute d'une manière très générale de certains grands problèmes. Au cours de la prochaine réunion, on discutera de l'embauche dans les pays en voie de développement.



(Droits réservés)



Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international.

Feu vert à la restructuration des Communications au Québec

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le conseil des ministres a donné le feu vert, lors d'une réunion tenue il y a quelques jours, au projet de restructuration du ministère des Communications présentée par son titulaire, M. Jean-Paul L'Allier.

Le ministre L'Allier doit annoncer sous peu les détails de cette restructuration mais, préoccupé par le problème plus important des négociations sur la politique salariale du gouvernement et sur la classification des enseignants (M. L'Allier est aussi ministre de la Fonction publique), la conférence de presse portant sur ce sujet n'aura lieu qu'à la mi-avril.

Dans les milieux gouvernementaux, on considère généralement l'acceptation par le cabinet des principes du projet de restructuration du ministère des Communications, comme une victoire du ministre L'Allier.

Cette restructuration, en effet, implique des modifications profondes à l'attitude adoptée jusqu'ici par le gouvernement en matière de communications en général. Elle implique également des négociations serrées avec le gouvernement fédéral qui a aussi des vues bien personnelles au niveau de la juridiction s'appliquant à ce secteur.

La restructuration impliquerait le regroupement des services de communications du gouvernement en trois nouvelles directions générales.

L'un des organismes les plus importants touchés par le projet de restructuration pourrait bien être l'Office d'information et de publicité (OIPQ) qui, bien que cela, dit-on, n'est pas encore décidé, pourrait être "fondu" dans l'une des nouvelles directions.

Quoi qu'il en soit, même si l'Office conserve son nom, il sera appelé de toutes façons à "évoluer".

Des sources gouvernementales ont cependant souligné que le projet de restructuration soumis par M. L'Allier était le fruit de longues consultations avec l'OIPQ, l'Office du film du Québec et Radio-Québec et de travaux d'études menés par ces organismes étatiques.

Le projet L'Allier vise en général à améliorer l'information gouvernementale et les relations Etat-citoyen.

De façon générale, le "livre blanc" de M. L'Allier vise à faire du ministère des Communications une véritable entreprise de services gouvernementaux utilisant des moyens modernes de communication et, en particulier, de faire de Radio-Québec un organisme centralisateur et dispensateur de tout l'équipement audio-visuel nécessaires aux organismes étatiques.

Les réformes adoptées en principe par le cabinet seront mises en application en même temps que se dérouleront les négociations fédérales-provinciales sur la juridiction en matière de communications.

Aménagement d'un pipe-line de 3,000 milles Les chances de la vallée du Mackenzie sont meilleures

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Plus les citoyens américains de l'Alaska s'opposent à la construction d'un pipeline entre Prudhoe Bay et Valdez, meilleures seront les chances du Canada d'obtenir l'aménagement d'un oléoduc long de 3,000 milles dans la vallée du Mackenzie, projet qu'on estime maintenant à \$8 milliards.

C'est ce qui ressort d'une rencontre tenue à Ottawa, hier, entre certains magnats du pétrole et les ministres de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Joe Greene, et son collègue M. Jean Chrétien, le ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien.

Il y a deux ans, les compagnies pétrolières qui s'apprennent à exploiter les grandes réserves d'huile de Prudhoe Bay, en Alaska, décidaient de construire un pipe-line vers Valdez, sur la côte du Pacifique, pour ensuite acheminer l'huile par bateaux vers les grands marchés américains de Seattle et de la côte ouest.

Depuis, quelques pétroliers ont coulé en mer et les dangers de pollution que comporte ce moyen de transport du pétrole a fait naître une vigoureuse opposition au projet de pipe-line entre Valdez et Prudhoe Bay. Des agences gouvernementales américaines et des organismes s'occupant de la protection du milieu ont intensifié leur action ces derniers mois contre ce projet, avec le résultat que celui-ci, selon les grandes compagnies d'huile, se trouvent retardé sinon compromis.

Hier, des représentants de la Humble Oil, de la Mobil Oil et de l'Atlantic Richfield et de la Union Oil rencontrèrent des ministres du cabinet fédéral pour discuter de la possibilité d'utiliser une autre route, par la vallée du Mackenzie, en territoire canadien, pour acheminer l'huile vers Chicago et le Mid-West américain.

M. Greene a expliqué que les compagnies pétrolières examinaient maintenant cette alternative dans l'éventualité où la construction du pipe-line vers Valdez deviendrait impossible.

Ce dernier projet coûterait plus de 2 milliards alors que l'oléoduc dans la vallée du Mackenzie coûterait 5 milliards au bas mot et pourrait même atteindre 8 milliards.

Le ministre de l'Énergie a toutefois souligné que la route du Mackenzie permettrait d'acheminer l'huile vers Chicago, le marché le plus important présentement, à un coût qui serait de 30 cents moins élevé le baril que par la route de l'Alaska.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, n'est pas disposé pour le moment, et ne le sera pas, semble-t-il, avant 18 mois, à entretenir une demande pour la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie. Il doit au préalable approfondir ces recherches sur les effets que la construction d'un oléoduc de 48 pouces — on parle même d'un conduit de 60 pouces — pourrait avoir sur l'écologie de l'Arctique et sur la vie dans ces régions.

Ottawa ne ferme pas la porte. Même s'il n'est pas assuré que la

réalisation soit possible pour des raisons politiques, économiques, sociologiques et écologiques, le gouvernement fédéral, comme l'a souligné M. Greene, ne ferme pas la porte aux compagnies pétrolières.

"Nous allons pas nous mettre à genoux devant elles. Mais nous nous en voudrions, à poursuivre le ministre, de perdre ce projet par défaut."

M. Greene n'écarte pas non plus la possibilité que les compagnies pétrolières aient décidé d'entreprendre des pourparlers avec le Canada afin de faire sentir aux autorités américaines qu'elles ne sont pas nécessairement à leur merci et qu'elles pourraient faire bénéficier les Canadiens de ce gigantesque projet.

Au mois d'août l'an dernier, le gouvernement fédéral a publié une série de directives devant régir l'éventuelle construction d'un pipe-line dans l'Arctique. Elles touchent à l'écologie, à l'emploi de la main-d'œuvre autochtone, et, entre autres, à l'usage que pourraient en faire les entreprises canadiennes.

M. Greene est convaincu plus que jamais qu'un gazoduc sera construit dans la vallée du Mackenzie. Il ajoute que seul le temps dira si le projet prendra des proportions beaucoup plus grandes et s'il s'agit plutôt d'un oléoduc.

Pour le moment, le gouvernement canadien demeurera en contact avec les compagnies pétrolières. Les discussions se poursuivront au niveau des hauts fonctionnaires et des scientifiques.

GRAND SPÉCIAL DU PRINTEMPS
FENÊTRES et PORTES
avec moustiquaires très robustes.

AUVENTS DE LUXE

"ALSCO" le plus grand spécialiste en revêtement d'aluminium pour les maisons et les corniches.
GARANTIE DE 20 ANS
Choix de 16 couleurs pour tous nos produits

ESTIMATION GRATUITE — Paiements faciles

ALSCO 279-8551
1530 est. BEAUBIEN, MONTREAL, QUÉBEC

CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE VIC TANNY

Comme des vacances dans le Sud!

GOÛTEZ LES JOIES DU SOLEIL, DU BAIN et de la PLAGE... TOUS LES JOURS CHEZ VIC TANNY

- SOLEIL—Quelques minutes solaires, ou de deux à quatre heures, dans notre solarium californien exclusif vous permettront d'être bronzés toute l'année!
- BAIN—Vous vous détendez dans les eaux bouillonnantes de nos baignoires et vous aspergez dans notre piscine tropicale à température contrôlée.
- PLAGE—Nous ne pouvons pas vous offrir de plage, mais vous faites vos relaxations dans nos magnifiques salles tapissées de luxueux moquettes, décorées de murures.

LES PROGRAMMES "SOLEIL ET SANTÉ" POUR HOMMES ET POUR DAMES COMMENCENT MAINTENANT!

- Piscines tropicales
- Bains minéraux tourbillonnants
- Salles de culture physique tapissées de moquette
- Bains de vapeur turcs
- Salles d'inhalation à l'eucalyptus
- Modelage de la silhouette, amincissement
- Solarium
- Massages
- Sannas

• COTE STE-LUC SHOPPING CENTRE
• PLACE DONAVENTURE
• CHOMÉDEY

866-3992

• ROCKLAND SHOPPING CENTRE
• WEST ISLAND MALL

CLUBS DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS



Mgr Leonard Crowley traverse la foule rassemblée en l'église St. Patrick. Il recevra quelques instants plus tard l'onction épiscopale qui le fera évêque

titulaire du Mont de Numidie et auxiliaire à Montréal. Mgr Paul Grégoire présidait la cérémonie.

Consécration du nouvel auxiliaire de Montréal

par Jean-Guy DUBUC

Mgr Leonard Crowley a reçu hier soir la consécration épiscopale devant une foule de 2.200 personnes qui remplissaient l'église St. Patrick.

Le nouvel évêque est maintenant auxiliaire à Montréal, tout en portant le titre d'évêque titulaire du Mont de Numidie. Il sera directeur de l'English Language Affairs, du diocèse de Montréal.

La cérémonie revêtait un caractère de somptuosité assez exceptionnel: on y voyait 32 évêques, dont le cardinal George Flahiff, archevêque de Winnipeg; le maire de Montréal, M. Jean Drapeau et Mme Drapeau, plusieurs délégués d'organismes gouvernementaux, plus de 200 prêtres, sans compter les représentants des diverses Eglises chrétiennes, et deux rabbins juifs.

L'archevêque de Montréal, Mgr

Paul Grégoire, présidait la cérémonie, assisté de Mgr Lawrence Whelan et de Mgr Norman Gallagher. Une soixantaine de prêtres participaient à la consécration autour du nouvel évêque.

Dans son homélie, Mgr Grégoire a décrit le rôle de l'évêque en s'attachant à trois aspects particuliers: l'unité, l'universalité et l'autorité. Parlant de l'unité, il a affirmé qu'elle n'enlève pas la diversité, mais la surmonte.

"Elle fait de cette diversité une richesse, dit-il. L'unité est une tâche. Elle est conquise au prix d'un effort, au prix d'une conviction qui reconnaît les obstacles et les surmonte par la force de l'amour et la puissance de l'espérance. Cette unité de l'Eglise n'est pas une victoire tactique d'un clan sur un autre. (...) Or, le peuple de Montréal rassemblée dans l'Eglise

est très divers. (...) Dans une situation politique et liturgique confuse et complexe, l'Eglise doit témoigner de l'amour."

Le nouvel évêque prit la parole à la fin de la cérémonie. Après avoir exprimé sa gratitude envers divers groupes de personnes, il donna à son tour sa vision du rôle qu'il avait maintenant à remplir.

"L'esprit de service, dit-il, caractérise le rôle d'un pasteur du Christ qui a dit lui-même: 'Celui qui voudra devenir grand parmi vous se fera votre serviteur et celui qui voudra être le premier se fera votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'Homme ne sera venu pour être servi mais pour servir.' Ce service doit être fait pour l'amour et par l'amour. Et l'amour, s'il est vraiment authentique, conduit directement au don total de soi. C'est ce que Jésus a fait. C'est l'idéal que

je désire poursuivre de toute mon énergie avec l'aide du Dieu tout-puissant."

Rencontrant les journalistes immédiatement après la cérémonie religieuse, Mgr Crowley démit lui-même la fonction qu'il allait remplir.

"Dans un diocèse comme Montréal, a-t-il expliqué, les différences culturelles peuvent représenter une contribution importante à la vie et à la diversité de l'Eglise. (...) Mgr l'archevêque a créé l'Office des Affaires de langue anglaise comme un des moyens destinés à canaliser de façon efficace les valeurs propres du milieu catholique de langue anglaise dans l'ensemble de la vie du diocèse. Quelle que soit la langue utilisée, l'Eglise adresse le même message à tous les hommes et je considérerai comme une fonction principale de ma charge de proclamer à tous ce message d'amour et d'unité."

Enquête de la Commission de police à Longueuil

Nos officiers de police ne sont pas qualifiés

— le directeur Messier

par Lucien RIVARD

Le directeur du service de la police de Longueuil, M. Pierre Messier, a déclaré, hier après-midi, qu'il "estime que tous les officiers de ce corps policier n'ont pas les qualifications requises pour occuper leur poste".

M. Messier devait ajouter que cette carence de qualification peut exister dans des domaines particuliers, dans certains cas, et de façon générale dans d'autres cas.

Le directeur Messier a fait ces déclarations choc alors qu'il déposait à l'enquête de la Commission de police du Québec, instituée pour enquêter sur le corps de police de Longueuil et sur la conduite de ses membres.

M. Messier, qui a été le seul témoin cité à l'enquête au cours de la journée d'hier, a précisé que la plupart des officiers hésitent à prendre des décisions parce qu'ils n'ont pas été entraînés à le faire.

"Je veux que mes officiers soient libres d'agir, a dit le témoin, mais ils ne le font pas sans consultations, apparemment par crainte."

50 minutes de retard

Dès l'ouverture de l'audience, hier matin, le directeur devait déclarer qu'il arrive assez fréquemment que des plaintes doivent être accumulées et qu'on ne puisse y donner suite immédiatement à cause du manque de personnel à la gendarmerie. Il a ajouté que des retards semblables se produisaient également à la Sûreté.

Invité à citer des cas de retard, M. Messier a répondu: "Il est difficile de citer des cas précis parce que cela se produit trop fréquemment".

Puis, se ravissant, il a parlé du cas d'un appel à la suite du déclenchement d'un système d'alarme auquel on a répondu avec 50 minutes de retard.

M. Messier ajoute qu'une enquête a été faite sur ce cas et qu'effectivement, on a découvert que tous les policiers étaient occupés et qu'il n'y avait personne pour répondre à l'appel.

Invité par le juge Denis Dionne à fournir des justifications au manque de personnel dont il a été beaucoup question au cours des deux premières journées de l'enquête, M. Messier, a révélé que cette carence de personnel se justifiait par une comparaison avec l'incidence criminelle.

"Les vols par effraction sont beaucoup trop élevés à cause du manque de présence policière, a dit M. Messier. Le nombre des plaintes diverses est également élevé et, avec seulement 12 ou 13 policiers par relève, nous n'arrivons pas à faire de travail de prévention, ce qui devrait être le premier souci des policiers."

Le directeur mentionne également le grand nombre de boîtes de nuit, bars, salons, tavernes et autres établissements licenciés qui sont répartis sur tout le territoire ce qui rend difficile la surveillance.

Pas de plan d'urgence

Ce qui a attiré davantage l'attention du juge Dionne et du commissaire

Vol de banque: \$900

Trois cagoullards armés de revolvers ont réussi ce matin à s'emparer de \$900 à la succursale de la Banque canadienne nationale, sise au 5090, rue Bellechasse, à Montréal.

Les suspects se sont enfuis dans une Chevrolet 1964 qu'on a retrouvée plus tard à l'intersection de la 42e Rue et de la rue Bélanger.

La voiture contenait une cagoule et une tige d'oreiller.

Aucun coup de feu n'a été tiré au cours de ce vol et personne n'a été blessé.

Huit trous dans la tête...

SHREWSBURY (AFO) — Une perceuse électrique a servi à un quinquagénaire désespéré pour mettre fin à ses jours, le mois dernier à Shrewsbury, dans les midlands.

Les détails de ce suicide peu commun ont été donnés hier par le médecin légiste.

M. William Gordon Hall, administrateur de société de Belfast, était en visite chez son beau-frère, lorsqu'il décida de se suicider.

S'étant isolé dans le garage où il a trouvé l'outil, le malheureux s'est percé huit trous dans le crâne avant de perdre conscience.

Il devait mourir le lendemain à l'hôpital.

"La Crise d'octobre"

Le lancement du livre de Gérard Pelletier a eu lieu, après l'évacuation des Editions du Jour

par Jean-Claude TRAIT

Les locaux des Editions du Jour ayant été évacués par la police, à la demande de M. Jacques Hébert, le lancement du livre "La Crise d'octobre", de M. Gérard Pelletier, ministre d'Etat canadien, a eu lieu comme prévu sans qu'aucun incident fâcheux ne se produise.

Depuis près de 25 heures en effet, des membres du Mouvement pour la défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) occupaient les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme, sis au 45 de la rue Jarry, et les locaux des Editions du Jour, sur la rue Saint-Denis, dont M. Jacques Hébert, président de la Ligue

des droits de l'homme, est propriétaire.

C'est pour protester contre "l'inaction et le silence de la Ligue", à la suite des séquences de la crise d'octobre-novembre, que le MDPPQ avait décidé cette action.

L'occupation devait se terminer sur la promesse, par M. Hébert, d'inscrire 14 points au programme de la prochaine assemblée de la Ligue.

Pas question de chantage

M. Jacques Hébert, ayant fait savoir qu'il ne se plierait à aucun chantage, refusa de céder, ce qui annonçait alors une occupation sans limite de la part des membres du MDPPQ.

Quelques instants avant l'heure du lancement du livre de M. Pelletier, M. Hébert déclarait: "J'ai été bien patient jusqu'ici, mais, comme tous les mercredis, nous avons un lancement de volume. Que ce soit pour un livre de M. Pelletier ou d'un autre auteur, j'agirais de même. J'ai donc décidé d'appeler la police pour faire évacuer ces gens de chez moi afin de tenir, comme prévu, mes engagements."

Chose faite, chose dite. Les policiers arrivèrent sur les lieux et procédèrent à l'évacuation. Sur la trentaine d'occupants, une dizaine d'entre eux ont été arrêtés, dont Reggie Chartrand.

Un peu plus tard, alors que les Editions du Jour avaient repris leur aspect habituel, les invités de M. Jac-

ques Hébert arrivaient pour assister au lancement du livre.

Un coup de téléphone devait cependant créer un léger enervement: il s'agissait d'un appel à la bombe. Une voix inconnue annonçait qu'une bombe était cachée quelque part dans les locaux des Editions du Jour. Malgré des recherches, aucun paquet insolite ne fut découvert.

Au total, près de 200 personnes assistèrent à ce lancement auquel M. Gérard Pelletier et M. Jean Marchand assistaient.

En fin de soirée, on apprenait que les personnes appréhendées par la police avaient été relâchées vers 22 heures et que, pour l'instant, aucune accusation n'avait été portée contre elles.

Cambriolage chez Jean Béliveau

par Michel BENOIT et Guy ROBILLARD

Jean Béliveau, bien sûr, est un homme comme nous!...

Une preuve nous en a été donnée, hier soir, lorsque des cambrioleurs se sont introduits dans sa demeure de la rue Victoria, à Longueuil, pour lui subtiliser quelques centaines de dollars, environ \$500, selon la police locale.

Les voleurs, qui ont brisé une vitre du sous-sol pour pénétrer dans la maison, ne se sont emparés que de l'argent liquide.

Le "Gros Bill" lui-même ne semblait pas trop incommodé par l'issue de cette fin de soirée qui, pour lui, demeurera certes mémorable à tous points de vue, puisque cette mésaventure est survenue le soir même où il était fêté au Forum.

La chose n'est certainement pas dû au hasard, les malfaiteurs sachant qu'il n'y aurait probablement personne à la maison des Béliveau, en cette soirée mémorable.

Un policier a même fait remarquer qu'on aurait dû avoir "la puce à l'oreille".

L'occasion était vraiment trop belle!...

Pour en revenir à Jean Béliveau, il nous a reçu dans sa somptueuse demeure avec le plus grand sourire, nous expliquant qu'il n'y avait vraiment rien de grave, nous priant même poliment de demeurer à l'extérieur pour ne pas importuner les visiteurs qu'il recevait à l'occasion... une occasion unique!

Le vol ne semble l'avoir affecté aucunement, et c'est seulement au poste de police que nous avons pu obtenir les informations relatives à l'importance du méfait, apparemment anodin pour le "no 4" du Canadien.

Ce sont les policiers Claude Mainville et Daniel Doyle qui ont été dépêchés sur les lieux après le vol.

L'enquête se poursuivra par le lieutenant-détective Trudeau, également de Longueuil.

La police prend en chasse la voiture du maire de Laval: 2 voleurs arrêtés

Une Oldsmobile 1971, stationnée dans la caserne des pompiers de Laval, sise au 53 boulevard des Laurentides, dans le quartier Pont-Viau, c'est certes celle du maire Jacques Tétreault.

Deux individus — âgés respectivement de 18 et 20 ans — ont décidé de "jouer avec le feu", de tromper la vigilance des pompiers de faction et de foncer à vive allure la porte de la caserne pour prendre le large à bord de la magnifique voiture à peine abîmée du premier magistrat de Laval. La voiture du maire, pilotée par les deux jeunes audacieux, s'enfuit dans la nuit, avec à ses trousses tous les effectifs de la police de Laval de la région de Pont-Viau, gendarmerie comme sûreté, qui prirent en chasse la luxueuse voiture de leur maire.

La police de Montréal alertée, des autos-patrouilles des postes 3, 6 et 16 ont réussi à repérer la voiture du maire de Laval à l'angle des rues Beaubien et Saint-Denis quand une voiture du poste 18 l'a reconnue comme suspecte.

Apparavant signalée sur les ondes, par les poursuivants de Laval, les agents du poste 18 de Montréal ont vite

repéré l'auto du maire Tétreault pour appeler les patrouilleurs des postes 3 et 16 dans la poursuite qui s'est terminée à l'angle des rues Lafontaine et Desjardins.

C'est alors que l'auto volée du maire Tétreault, coupée par l'ambulance 6-16 de la police de Montréal, est entrée en collision avec l'auto-patrouille 3-30 de la police de Montréal.

Quelques coups de feu ont été tirés en direction des fuyards, par les policiers de Laval, quand ils ont pris en chasse la voiture de leur premier magistrat. Après la collision, les deux jeunes hommes se sont rendus aux policiers montréalais sans résistance.

Les deux voleurs ont été remis entre les mains de la police de Laval et, chemin faisant, ils ont été escortés par une voiture de la police de Montréal, pilotée par un agent, qui porte — dit-on — des gants de la pointure no 14...

Les deux suspects comparaitront, dès ce matin, pour vol d'auto. On ne sait pas encore si d'autres accusations seront portées contre eux mais, chose certaine, le maire Tétreault de Laval pénétrera ce matin dans une caserne aux portes grandes ouvertes...

Usine de \$1 million à Mercier

par Claude MASSON

de notre bureau de Québec

QUEBEC. — La plus grande usine de traitement des déchets chimiques liquides au Canada sera construite à Mercier, à 15 milles au sud de Montréal, au coût d'un million et entrera en fonctionnement avant la fin de 1971.

C'est ce qu'a annoncé, hier, au Parlement de Québec, M. Victor C. Goldbloom, ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement, au cours d'une conférence de presse.

Ce centre de traitement des déchets chimiques liquides permettra d'éviter que les résidus des raffineries, des usines pétrochimiques et même des immeubles domiciliaires ne soient déversés dans les cours d'eau, ni enfouis dans la terre ni déversés dans des lagunes.

L'usine, qui sera située sur un terrain de 60 acres, pourra détruire de façon complète environ 10 millions de gallons de déchets liquides par année, soit près de 90 p. cent du volume de produits combustibles qui existent actuellement.

La construction de ce centre spécialisé fournira une cinquantaine d'emplois temporaires et de 20 à 25 emplois permanents seront créés quand il fonctionnera à pleine capacité.

la presse

Des ballons dégonflés

Ceux qui avaient pu croire que les enseignants du Québec se livraient en masse à de la propagande politique auprès des élèves seront sûrement calmés en prenant connaissance du rapport du commissaire-enquêteur nommé le 1er décembre 1970 par le ministre de l'Éducation. De même, ceux qui avaient pu craindre que l'abbé Gérard Dion donne dans une chasse aux sorcières en examinant les plaintes formulées à l'endroit des maîtres trouveraient bien de lire le document de 27 pages rendu public cette semaine.

Le commissaire-enquêteur interprète d'abord le mandat qui, en vertu de l'article 13 de la Loi de l'Instruction publique, lui fut confié par le ministre. "Ce mandat, explique-t-il, était beaucoup plus modeste qu'ont voulu le laisser croire certains alarmistes de la répression." Il s'agissait d'étudier des plaintes portant sur des cas particuliers où des enseignants identifiés "auraient pu profiter de leur contact avec leurs élèves dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions pour se livrer indûment à toute forme de propagande politique ou d'endoctrinement".

L'abbé Dion s'est acquitté de sa tâche avec calme, en voulant respecter les plaignants et les "accusés", en ayant pour but "de découvrir la vérité et d'être juste envers tous". Il faut constater comment il a éliminé 185 cas (sur 200) pour admettre que son travail n'a ressemblé en aucune façon à une lutte contre les enseignants. En examinant dans son rapport les quelques plaintes qui lui parurent fondées, il démontre même, en termes à peine voilés, comment les enseignants pourraient ne pas être les seuls responsables des fautes qu'on leur reprochait.

L'abbé Dion n'a donc été ni un défenseur ni un accusateur, mais un témoin qui a su profiter de sa grande connaissance de la complexité du monde de l'éducation pour faire la part des choses. Les enseignants, qui avaient eu un peu trop facilement tendance à le regarder comme un ennemi, en sortent lavés de la majorité des accusations qui pesaient contre eux. Le public sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ces questions de propagande. Cela est de beaucoup préférable au climat de soupçons qui aurait pu s'installer dans la population sans la tenue d'une telle enquête.

Un examen des deux recommandations du commissaire-enquêteur ne peut se faire sans un rappel des constatations qu'il a pu faire dans la poursuite de son travail. "Il m'est

apparu, écrit-il, que les mécanismes actuels sont inefficaces et inadéquats pour répondre au problème des plaintes qui peuvent exister relativement à l'endoctrinement et à la propagande politique dans les écoles." L'abbé Dion parle également dans son rapport du sentiment d'impuissance et du manque d'information des parents. Il admet enfin que la direction des écoles est dans une position peu confortable lorsqu'elle doit régler ces problèmes, qui mettent en cause les parents, les élèves et les professeurs.

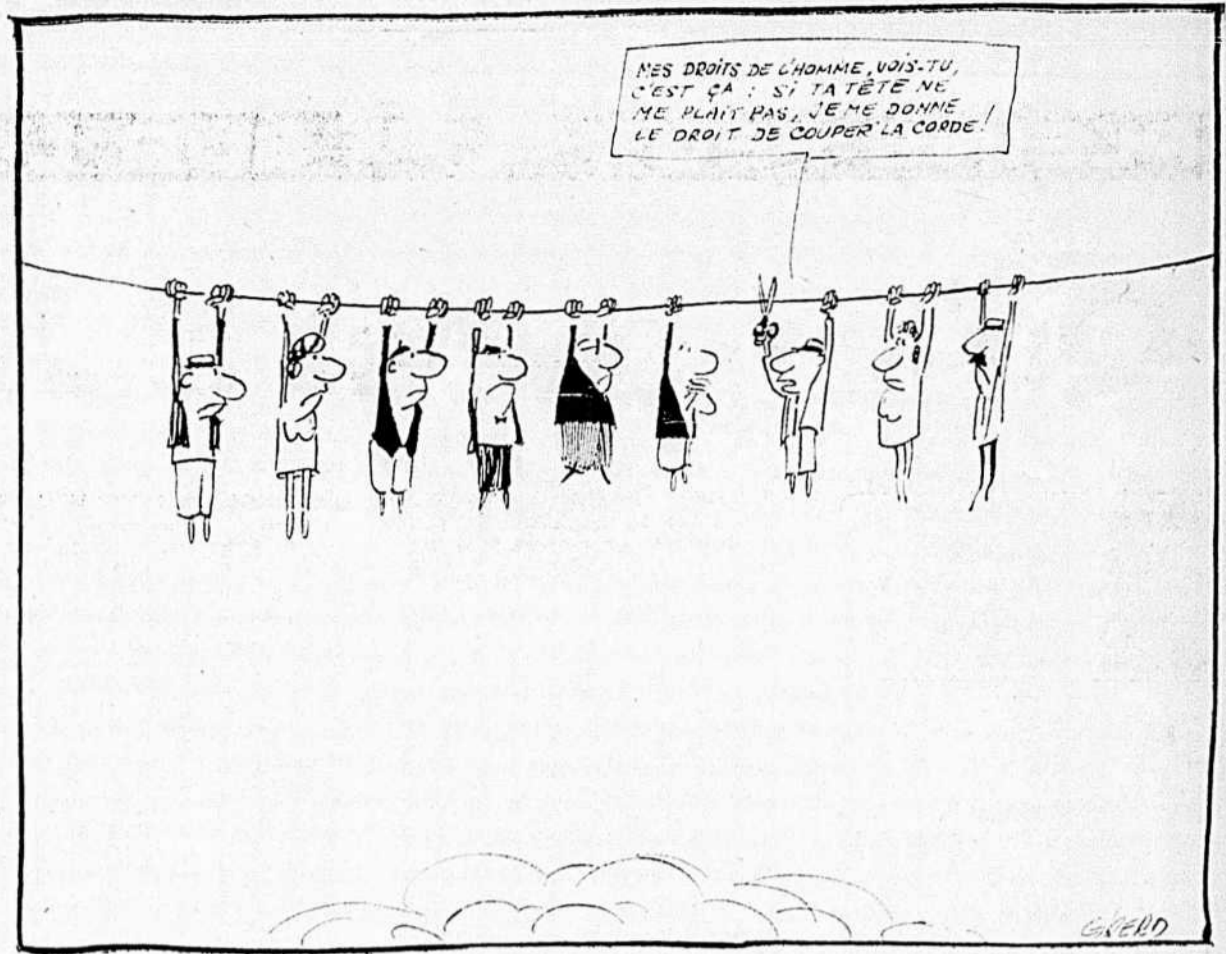
C'est pour ces raisons que l'abbé Dion propose finalement l'établissement d'un code d'éthique professionnelle pour les enseignants et la nomination d'un ombudsman dans le domaine de l'éducation. On sent malgré tout que le commissaire-enquêteur ne voit pas dans ces moyens la solution à tous les problèmes et que, si tous les responsables de l'éducation jouaient pleinement leur rôle, point ne serait besoin d'y recourir.

La Corporation des enseignants du Québec ne veut plus aujourd'hui se donner de code d'éthique, car elle a renoncé à la formule corporatiste. Elle aurait toutefois tort d'accueillir la recommandation avec des gros mots. Un tel code n'enlèverait rien aux enseignants; il servirait tout au plus à fixer les idéaux à atteindre dans l'exercice de leur profession. En faisant une telle recommandation, l'abbé Dion semble inviter les maîtres à s'interroger sur leurs fonctions. Car on sait que la qualité de l'enseignement ne reposera jamais sur un texte, si parfait soit-il.

Quel pourrait être le rôle de l'ombudsman à l'éducation? Il aiderait les parents et obligerait les divers milieux de l'enseignement à prendre leurs responsabilités. On peut comprendre les préoccupations qui ont guidé l'abbé Dion. Malgré tout, la tâche d'informer adéquatement les parents reviendra toujours au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires. Et un ombudsman ne donnera pas le sens des responsabilités à ceux qui ne l'ont pas.

S'il y a "un malaise réel" dans l'éducation, si ce malaise ne dépend pas uniquement des enseignants, ce n'est pas seulement en prévenant les "abus" mais en corrigeant le mal à sa racine qu'on apportera une solution réelle. Telle est, pour un observateur, la principale conclusion qu'on peut tirer du rapport Dion. Nous sommes loin de l'inquisition appréhendée.

Claude GRAVEL



(Droits réservés)

Descente aux enfers

L'épidémie de meurtres (19, peut-être 20 aujourd'hui) qui éprouve le territoire de Montréal depuis le début de l'année ne porte naturellement pas à l'euphorie. La rue elle-même n'est plus sûre quand le soleil se lève à tous les jours pairs sur un massacre.

Il y a une telle monotonie dans ces rites barbares qu'on pourrait supposer que, blasé, le public n'y fait même plus attention. Il n'en est rien, à en juger par la richesse de la documentation, photos et récits détaillés à l'appui, offerte par certains quotidiens. Le cadavre frais trouve toujours preneur.

Parmi les lecteurs plus portés à l'indignation qu'à la curiosité morbide, combien ne commentent pas à se demander si l'abolition de la peine de mort n'a pas été une erreur tragique?

On sait que, pratiquement, la peine de mort a été abolie au Canada, même dans le cas d'assassinat d'un policier. Provisoire en principe, cette suspension va probablement devenir permanente. Et pourtant, chez le politicien comme chez l'homme de la rue, c'est la perplexité qui domine face à cette question.

La peine capitale a-t-elle un pouvoir de dissuasion? On n'a pas fini d'en débattre — Incidemment, si on nous permet une légère digression, un documentaire renversant a été diffusé mardi soir par un réseau américain et relayé par un poste local de télévision sur le sujet de la peine de mort. L'auteur de ce film documentaire (1 heure), Truman Capote, est un romancier américain célèbre qui s'intéresse au comportement des criminels. Par des interviews enregistrées dans le quartier des condamnés à mort de quelques grandes prisons (San Quentin, notamment); par des questions directes posées à des criminalistes, à des parents d'assassins et d'assassinés et à des proches de personnes exécutées il compose un tableau hallucinant d'une réalité incroyablement complexe qui décourage l'analyse et laisse le téléspectateur pantelant.

Je ne vais pas affliger le lecteur du récit d'une émission que j'ai vue par hasard et qui sera peut-être offerte un jour en français à l'un ou l'autre de nos postes. Ce qui s'en dégage, d'une certaine façon, c'est que

la mort — celle des condamnés comme celle des victimes — est finalement quelque chose de très personnel. L'un des condamnés interviewés dit: "Je ne veux pas que mon avocat porte ma cause en appel, parce que si je ne puis plus tuer, je ne veux plus vivre." En apparence, le médecin de la prison ne dit pas autre chose quand il affirme: "J'ai assisté personnellement à 150 exécutions et, plus que jamais, je suis en faveur de la peine de mort." Mais il ne s'agit pas de sa mort à lui.

L'esprit est confondu à la fois par l'ampleur du crime — ayant tué père et mère un jeune homme ne montrait aucun repentir — et par le caractère irrévocable du châtiment suprême. En attendant que soient résolues les pires énigmes — les seront-elles jamais? — la justice n'a peut-être pas d'autre ressource que de suivre ce conseil d'un criminaliste: "Si la société décide de punir l'un de ses membres, qu'elle le punisse vite!" Autrement dit, dans les petites comme dans les grandes affaires, que la justice des hommes soit expéditive.

Guy CORMIER

Endoctrinement et propagande chez les enseignants

Les conclusions du Rapport Dion

Le 1er décembre 1970, monsieur Gérard Dion acceptait, à la demande du ministre de l'Éducation, la fonction de commissaire-enquêteur. Il avait comme mandat d'étudier les plaintes présentées au ministre de l'Éducation touchant le comportement des enseignants durant la crise d'octobre. À la suite de l'étude des plaintes qui lui seraient soumises, il devrait faire aux instances responsables les recommandations qu'il jugerait utiles. Son mandat avait une durée de trois mois.

Conformément à son mandat, monsieur Gérard Dion vient de déposer son rapport. Nous publions au complet la deuxième partie de ce rapport, celle qui contient les recommandations.

par Gérard DION

L'étude de l'ensemble des plaintes, qui ont été soumises à mon attention ainsi que les observations que j'ai pu faire dans l'exercice de mes fonctions de commissaire-enquêteur m'amènent à présenter deux recommandations: l'établissement d'un code d'éthique professionnelle pour les enseignants et la création d'un poste permanent d'ombudsman dans le domaine de l'éducation.

a) Code d'éthique professionnelle

Actuellement au Québec, il n'existe pas de code de déontologie pour les enseignants. Cela est regrettable pour la population comme pour les enseignants eux-mêmes.

Il n'y a pas de divergences fondamentales sur le système de valeurs qui prévaut ou les institutions qui s'y trouvent, il n'est pas nécessaire de préciser des normes de comportement chez les enseignants, parce que celles-ci sont implicitement acceptées et déjà mises en pratique. Mais dans la mesure où une société se pluralise, il devient indispensable de le faire.

Quelle que soit la confiance que l'on doit manifester envers les enseignants et le sens des responsabilités qu'ils possèdent dans leur ensemble, on ne peut s'en remettre exclusivement à la conscience personnelle de chacun des individus pour apprécier quels sont leurs droits et leurs devoirs dans leur comportement professionnel. Les autres professions qui sont au service du public l'ont compris depuis longtemps.

Chez les enseignants du Québec, deux autres raisons rendent urgent l'établissement d'un code de déontologie.

D'abord, comme il a déjà été mentionné, les programmes-cadres du ministère de l'Éducation dans l'enseignement de certaines matières laissent aux professeurs une latitude telle qu'ils peuvent facilement abuser de leurs cours pour véhiculer les idéologies de leur choix en n'importe quel domaine.

Pendant la durée de mon mandat, plusieurs encore ont manifesté leur inquiétude en portant à mon attention un étonnant "Projet d'action sociale et économique à travers la Corporation des enseignants du Québec". Ce n'est sans doute qu'un projet et je ne sais pas jusqu'à quel point il est agréé par les enseignants. Mais du seul fait qu'il ait été conçu et diffusé (1) et qu'un certain nombre d'enseignants l'appuient, c'est déjà assez significatif.

On y assimile l'école à une usine et les enseignants aux travailleurs industriels. Que certains enseignants veuillent s'emparer des écoles "moyens de production" pour les "mettre à leur propre service,

au service de leurs propres objectifs", comme on le dit explicitement, c'est une position syndicale que je ne partage pas, mais qui peut être discutée. Mais lorsque par l'action syndicale des enseignants, on préconise une telle conception de l'école et du rôle du professeur, il y a un danger sérieux que certains professeurs, identifiant la liberté syndicale à la "liberté académique", fassent de l'anticipation et qu'ils se servent dès maintenant de leur contact avec leurs élèves dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions pour "s'attaquer de plain-pied" à une critique fondamentale, aux systèmes sociaux, économiques, politiques et culturels actuels afin de provoquer un renversement de tous les rapports de force, un renversement qui les rendrait propriétaires des moyens de production, assurant ainsi la possibilité d'une libération réelle." (2)

Enfin, je crois que les professeurs eux-mêmes y gagneraient à posséder un code d'éthique professionnelle. En effet, lorsqu'ils sont accusés d'abus, ils sont difficilement protégés, car ils ne peuvent dans leur défense se réléger à des critères qui expriment leurs droits comme leurs devoirs.

Pour tous ces motifs, et malgré les difficultés de réalisation dont je suis bien conscient, je recommande l'établissement d'un code de déontologie rendu obligatoire par le ministère de l'Éducation pour tous les enseignants qui relèvent de sa compétence, à l'exception des professeurs d'université.

Il serait également souhaitable que ces derniers en possèdent un, mais leur situation revêt un caractère particulier en raison de la capacité de résistance des étudiants à l'endoctrinement, de la nature de l'enseignement et de la nécessité de la recherche.

Il ne m'appartient pas de déterminer le contenu de ce code de déontologie, mais on devrait clairement y sauvegarder la liberté d'o-

pinion, la "liberté académique", la liberté d'action syndicale, le respect des étudiants, ainsi que tenir compte du degré de maturité de ces derniers à chaque niveau de l'enseignement.

Enfin, l'élaboration du code de déontologie des enseignants pourrait être confiée au Conseil supérieur de l'éducation qui le rédigerait en collaboration avec tous les intéressés: groupements d'enseignants, de commissions scolaires, de parents et de directeurs d'écoles. Cette collaboration des intéressés devrait être acquiescée; mais si, par malheur, elle ne pouvait être réalisée, le ministère ne devrait pas craindre d'assurer pleinement ses responsabilités et procéder unilatéralement, car le bien commun est en jeu.

b) Un ombudsman à l'Éducation

La crise que nous venons de vivre n'a fait que mettre en relief une situation de malaise qui dure depuis plus longtemps.

Ainsi qu'on a pu le voir, beaucoup de parents qui croient avoir des griefs sérieux ou être lésés dans leurs droits n'osent pas porter des plaintes par crainte de représailles envers leurs enfants.

D'autres, qui sont plus résolus, s'adressent à la direction de l'école, mais celle-ci, en certains cas, pour toutes sortes de motifs, dont celui de la paix à tout prix avec les enseignants, ne donne pas de suite.

Enfin, les parents, n'étant pas partie à la convention collective entre les institutions et les enseignants, ne peuvent recourir au mécanisme de règlements des griefs qui s'y trouve.

Le Gouvernement du Québec devrait sérieusement songer à la création d'un poste spécial permanent d'ombudsman, ou de protecteur des parents, dans le domaine de l'éducation.

Seule une étude approfondie de la question permettrait de déterminer précisément sa place et son rôle dans notre régime d'éducation.

Voici, dans ses grandes lignes, comment je conçois ce rôle.

L'ombudsman serait d'abord chargé de donner aux parents l'assurance que leurs plaintes seraient

reçues et considérées sérieusement.

Il s'occuperait de toutes les plaintes et non seulement de celles qui ont trait à la propagande politique et à l'endoctrinement. Il ne serait pas, non plus, limité aux plaintes portées contre les professeurs. Il effectuerait un tri, retenant celles qui lui semblent fondées et rejetant celles qui ne le sont pas.

Il aurait le pouvoir d'enquêter et non celui d'imposer des sanctions. Il aiderait les parents à acheminer leurs plaintes vers les instances habilitées à prendre les décisions et dans certains cas, il ferait lui-même les démarches. Ainsi chacun conserverait ses responsabilités, mais serait amené à les prendre.

La seule présence de ce personnage servirait certainement à prévenir des abus, car chacun sera porté à se tenir sur ses gardes, sachant que les plaignants auront quelqu'un pour les entendre et les aider.

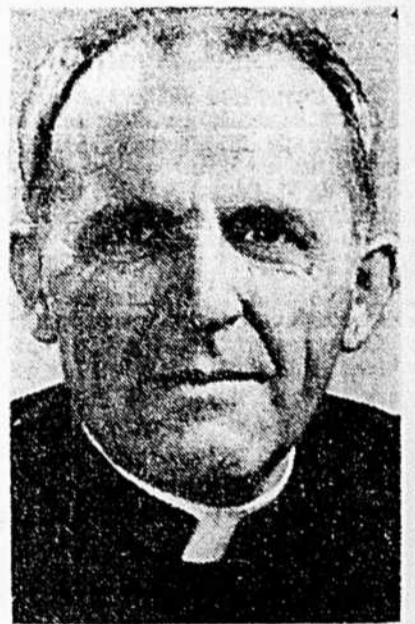
Conclusion

La nature même de mon rôle de commissaire-enquêteur ne me mettrait évidemment pas en présence de tout ce dont on est satisfait dans le domaine de l'éducation et pour lequel on est rarement porté à en accorder le mérite à ceux qui en sont responsables, enseignants et direction des institutions.

A partir des plaintes qui ont été présentées, il serait souverainement injuste de décrire tout le corps enseignant de la province et de le rendre responsable de tout ce qui se passe dans le monde étudiant. Ce n'est pas avec les cas qui ont été soulevés, même s'il faut tenir compte des autres qui n'ont pas été soumis à l'attention du ministre de l'Éducation, et du petit nombre de plaintes qui ont été retenues, qu'il faut généraliser.

Il n'en reste pas moins aussi évident qu'il existe un malaise réel même s'il est impossible d'en évaluer l'extension. Grâce à la collaboration de tous les intéressés, le ministère devrait s'attacher à y trouver promptement des remèdes.

Autant il faut éviter d'être pris de panique, autant il faut prendre garde de s'endormir dans une



Abbé Gérard DION

fausse quietude qui ne peut aboutir à un douloureux réveil.

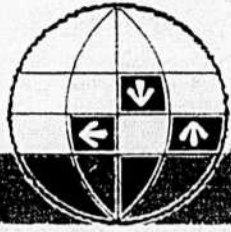
Je remercie les professeurs avec qui j'ai eu à traiter individuellement, les directeurs des maisons d'enseignement, les parents et les fonctionnaires du ministère de l'Éducation qui m'ont tous apporté leur concours. Chez aucun d'eux je n'ai rencontré de résistance ou d'opposition à la tâche délicate qui m'avait été confiée.

(1) Ce document a été communiqué au public lors d'une conférence de presse tenue par le président de la C.E.Q. en janvier 1971. A cause de son importance et de ses répercussions possibles, il est reproduit à l'annexe II de ce rapport.

(2) Op. cit.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-2772. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Bruler. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont expressément réservés. "Courrier de la deuxième classe" - Enregistrement numéro 1400. - Prix de retour garanti. Service du tirage - Téléphone: 874-6911.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Qu'arrive-t-il à Jean-Noël Tremblay ?



Claude Masson
de notre bureau de Québec

QUEBEC — S'il y avait un concours organisé à la fois pour le choix du député le plus assidu à l'Assemblée nationale, celui qui pose le plus de questions au parti ministériel et celui qui intervient dans le plus grand nombre de débats, M. Jean-Noël Tremblay serait sûrement le choix unanime parmi les députés des trois partis d'opposition.

Depuis le début de la présente session, le député unioniste de Chicoutimi est de toutes les séances de la Chambre, de tous les débats, non seulement présent mais participant.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, l'a même félicité hier pour son assiduité.

S'il y avait un concours pour trouver un "chef dénonciateur" des séparatistes, des indépendantistes, des péquistes, des socialistes, des communistes, des maoïstes, des léninistes, des marxistes, M. Jean-Noël Tremblay recevrait sûrement un deuxième trophée.

Depuis les élections provinciales d'avril dernier, davantage depuis la crise d'octobre et plus encore au cours des toutes dernières semaines, M. Tremblay s'est donné la vocation de jouer

le rôle de chef dénonciateur pour l'opposition à la manière de M. Louis-Philippe Lacroix pour le parti libéral.

Celui qui avait quitté le parti conservateur fédéral comme député de Roberval parce que devenu souverainiste dans les idées sinon dans les faits, celui qui a demandé dans la préface du livre de M. Jean-Guy Cardinal "L'Union vraiment nationale" si "le Québec de demain doit être une communauté humaine souveraine, maîtresse de son destin ou un groupe culturel et linguistique voué à la mort lente de l'asphyxie par la centralisation", est devenu le plus grand adversaire, presque l'ennemi numéro un du Parti québécois.

Celui qui, au soir de la mort de M. Pierre Laporte, a employé visiblement un ton larmoyant pour les fins de la

télévision, s'attaque maintenant de façon plus virulente que jamais à tout ce qui s'appelle contestation.

Depuis trois semaines, à l'Assemblée nationale, M. Tremblay a fait des charges successives contre les députés péquistes, les étudiants du Québec en France, les animateurs, les agitateurs et les contestataires en général.

Le 2 mars, le député unioniste a qualifié les députés péquistes de "malades, paranoïaques et schizophrènes, membres d'un parti rempli de radicaux, d'extrémistes et de gens qui ont du sang sur les mains".

Le député de Chicoutimi a principalement demandé au député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, "d'expliquer ses relations avec certains membres d'un groupe qui n'est pas très prisé par les lois et la justice du Québec". Sommé par le député Charron de prouver ce qu'il avançait, M. Tremblay n'a fourni aucune réponse.

Le 16 mars, l'ex-ministre et ex-député conservateur demandait indirectement au gouvernement de "couper les vivres" à l'Association générale des étudiants du Québec en France en raison des activités parascolaires de cet organisme. Dans les jours suivants, M. Tremblay a redemandé au ministre de l'Éducation s'il avait l'intention de subventionner encore longtemps un organisme "d'inspiration communiste" dont le but avoué était la promotion d'un État indépendant et socialiste au Québec.

Le 23 mars, soit mardi, M. Tremblay a exhorté tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, à dénoncer et à combattre par tous les moyens légitimes les "animateurs, agitateurs de toutes sortes et fauteurs de désordre qui se sont donné mission au Québec de renverser l'ordre établi".

Celui qui s'en est pris à "l'ordre établi" en claquant les portes d'Ottawa et en s'opposant à M. Bertrand au congrès de leadership de l'UN et favorisant M. Jean-Guy Cardinal, a fait tout au long de cette intervention une violente sortie dirigée contre le Parti québécois.

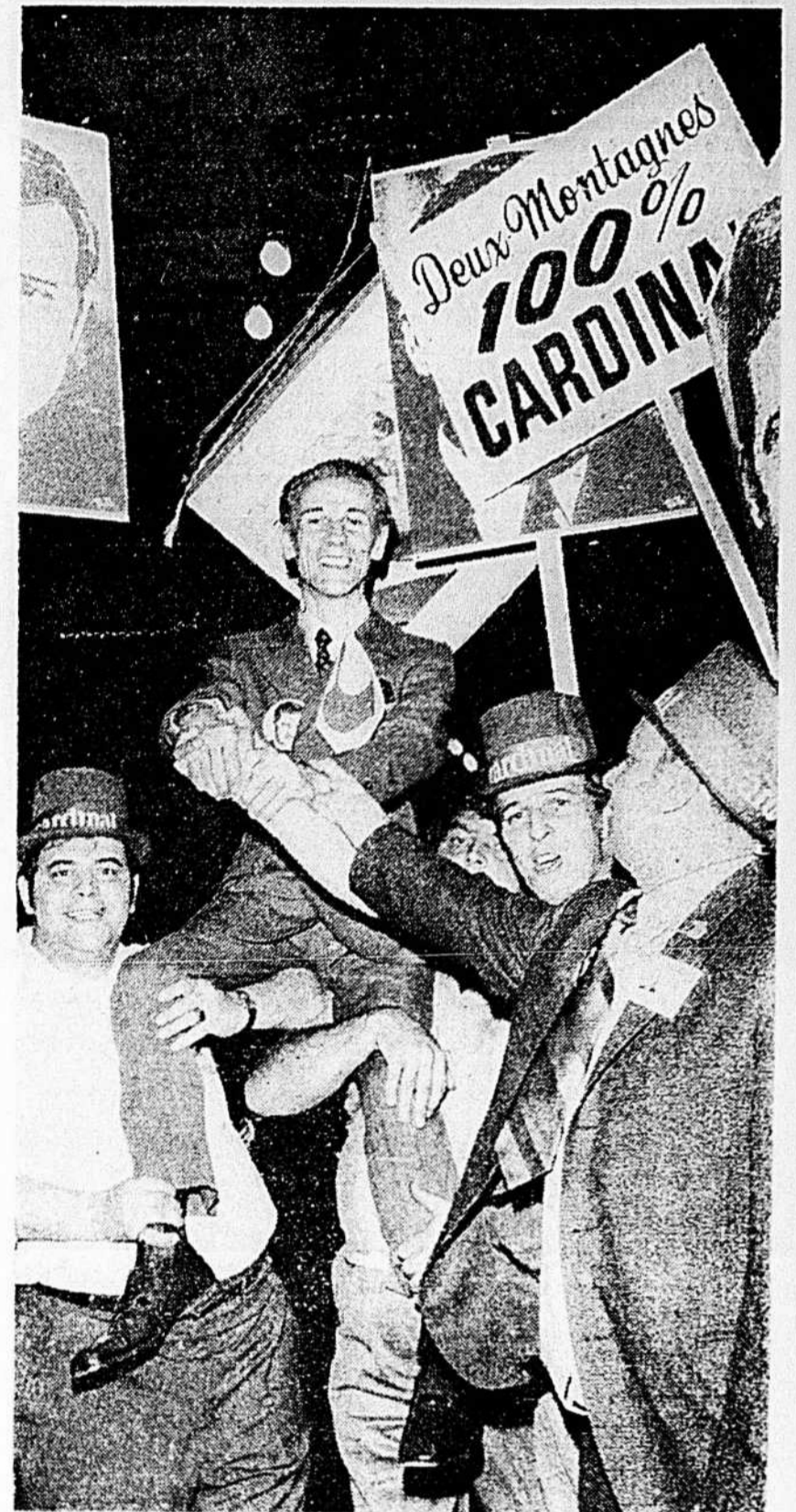
Le même jour, le député de Chicoutimi s'en est pris aux éditorialistes et commentateurs et il a dénoncé, sans le nommer, un journaliste en le traitant de "morpion" et de "cloporte", laissant ainsi planer le doute sur tous les reporters.

Prévoyant lui-même qu'il allait être accusé de "chasser les sorcières", l'ancien député fédéral devenu député provincial a dit qu'il y a, à l'heure actuelle, des sorcières bien vivantes et qui mènent grand train au Québec.

Son intervention devait lui permettre également de servir une petite savonnade à l'ancienne et s'attaquant aux étudiants: "Qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de subversion dans les écoles. Où les étudiants alors puiseraient-ils les idées révolutionnaires de Mao, de Che Guevara, de Marx, de Lénine et de tous ceux qui ont mis à feu et à sang leur pays?"

M. Tremblay, Jean-Noël, a terminé cette série d'attaques en affirmant carrément: "J'ai l'intention de garder cette attitude, dût-elle offenser toutes ces vierges qui essaient, depuis les événements d'octobre, de se refaire une vertu".

Un peu tout le monde, dans les



Au congrès de leadership de l'Union nationale, il appuya le candidat de l'aile nationaliste de l'UN.

rangs de l'Union nationale comme en dehors, se demande ce qui arrive à M. Tremblay, qui se voulait lui-même, jadis, un contestataire.

Est-ce sa façon de préparer sa candidature à la direction de l'Union nationale, en juin prochain?

Est-ce sa réaction au fait que le Parti québécois lui ait enlevé son "image" comme indépendantiste mal vu mais donnant l'impression de l'être?

Est-ce son intention de combler le vide laissé par le Ralliement chrétien qui a décidé d'abandonner la

chasse aux sorcières et de sortir des formules à la beret blanc?

Est-ce son ambition de succéder à M. Louis-Philippe Lacroix qui prêchait sur "le même terrain" mais qui s'est excusé, hier, en Chambre, d'avoir été dans l'erreur dans certains cas?

Chose certaine, M. Jean-Noël Tremblay, décrit comme "la fine soie des salons québécois" et reconnu pour ses bonnes manières, sa belle culture, son beau langage, a beaucoup changé de ton et de style.

Tout le monde se demande "pourquoi?"



Trouéau et Tremblay au Carnaval de Chicoutimi, en redingote. "Je suis séparatiste de cœur", a déjà dit l'ancien ministre des Affaires culturelles.

Les Noirs en deuil de leur plus éminent dirigeant

Collaboration spéciale de New York
Louis Wiznitzer



La mort de Whitney Young Jr survenue au Laos prive le mouvement pour les droits civils, déjà passablement essoufflé, de son dirigeant le plus éminent. Depuis dix ans la National Urban League dont il était le chef avait combattu coude à coude avec le NAACP de Martin Luther King et CORE de Roy Wilkins pour l'intégration raciale aux États-Unis.

Ces trois grandes organisations ne poursuivaient pas les mêmes objectifs dans l'immédiat et n'adoptaient pas les mêmes méthodes. Cependant dans les grandes occa-

sions elles se donnaient la main et formaient une sorte de grande coalition des mouvements noirs non-violents. En 1963 par exemple elles avaient d'un commun accord organisé la grande marche sur Washington. A l'heure où en désespoir de cause des organisations noires comme les panthers optaient pour la violence et prônaient le séparatisme, elles s'efforçaient de faire progresser la cause de leur peuple en utilisant les moyens légaux, politiques et juridiques à leur disposition et acceptaient d'agir au sein du système bien qu'il s'agissait de plus en plus réfractaire au changement.

Certes Whitney Young ne jouissait pas du prestige moral d'un Martin Luther King. Il n'avait pas non plus les dons charismatiques d'un Malcolm X. Du moins savait-il se faire entendre en haut lieu et parvenait-il à arracher au gouvernement et au patronat des concessions de détail.

A ceux — ils étaient légion — qui voyaient en lui un Oncle Tom et lui reprochaient son manque de radicalisme, il répondait en faisant valoir que de 1961 à 1966 l'Urban

League avait fourni des emplois à 40.000 Noirs. "Souvent, disait-il, lorsque je traverse Harlem en métro, je suis tenté de descendre, pour aller me promener au coin de la 125ième rue et y lancer des imprécations contre les Blancs. Je pourrais prouver ainsi que je suis un dur. Et puis je me ravise et je me persuade qu'il vaut bien mieux que j'aille jusqu'à Wall Street pour y obtenir 2000 nouveaux emplois pour des Noirs".

Né le 31 juillet 1921 à Lincoln Ridge dans le Kentucky (ses parents étaient enseignants), Whitney Young fut toujours l'homme du compromis. Dans l'armée au cours de la deuxième guerre mondiale (il servit dans la DCA, en Europe) il se trouva au centre des tensions raciales et joua un rôle modérateur. Plus tard à la tête de l'Urban League (1200 bureaux dans le pays) il investit patiemment la Maison Blanche et les états-majors des grandes corporations (Ford, General Motors, etc) jusqu'à creuser des brèches dans le mur socio-économique qui bloquait l'avancement des Noirs.

Auteur de deux ouvrages ("Au delà du racisme" et "Être égal") qui témoignent de sa foi dans la société américaine et dans ses capacités d'absorption, il possédait l'art de persuader et tenait aux Blancs un langage qu'ils comprenaient. S'il n'allait pas jusqu'à la servilité, il prenait soin de ne jamais parler sur le ton de la revendication. Les détenteurs du pouvoir le recevaient d'autant plus volontiers qu'il semblait "connaître sa place". Les mesures qu'il leur conseillait de prendre "servaient leur intérêt bien compris autant que celui des Noirs".

Pendant longtemps Whitney Young avait soutenu la politique vietnamienne de Lyndon Johnson et critiqué le Dr. King dont la position en flèche sur ce point risquait, pensait-il, d'aliéner les classes moyennes blanches. Pourtant il y a 2 ans il finit par se rallier à l'évidence et par reconnaître publiquement que la guerre divisait la nation, exacerbait les tensions sociales et raciales et engloutissait des milliards de dollars qui eussent pu servir, dans le cadre d'un "Plan

Marshall domestique" à régénérer les ghettos, à bâtir des écoles, des logements sains, des hôpitaux pour les Noirs.

De tous les dirigeants noirs Whitney Young fut certainement celui que l'Establishment blanc apprécia le plus. La souplesse dont il savait faire preuve lui valut de siéger à 7 commissions présidentielles et d'être souvent invité à la Maison Blanche pour y être entendu sinon écouté par Lyndon Johnson et puis par Richard Nixon. Aux Noirs de la nouvelle génération qui lui faisaient grief de sa modération il répondait: "Quand on lutte pour les Noirs on n'est jamais moderne. Seulement chacun milite à sa façon". Sa "façon s'avérera ces derniers temps de moins en moins payante. La présente administration, soucieuse de se ménager les sympathies du Sud, freine l'intégration raciale à bloc. Son attitude à l'égard des Noirs fut d'ailleurs définie par un ancien conseiller de M. Nixon: "désintérêt bienveillant". Whitney Young était peut-être le dernier dirigeant noir en compagnie duquel M. Nixon ne craignait pas

de se montrer en public mais il revenait de ces rencontres les oreilles bourdonnantes de bonnes paroles et les poches vides de concessions.

Sous un gouvernement républicain et conservateur, à l'époque du backlash et de la récession (indice de chômage national 6.5 indice de chômage pour les noirs 7.6%) les timides pressions de Whitney Young avaient perdu toute efficacité. Sa mort accidentelle lui aura peut-être évité d'assister à l'écroulement de ses rêves d'intégration, d'harmonie raciale et de progrès. La nouvelle de son trépas a laissé la population noire (que la mort du Dr. King avait bouleversée) passablement indifférente. Du moins les apôtres de la loi et de l'ordre lui ont-ils tressé d'éblouissantes couronnes posthumes.

M. Spiro Agnew se dit "bouleversé par cette perte" et déclare: "sa mort porte un coup sérieux aux forces de modération dont nous avons tant besoin".

La loi des jurés va à l'encontre de la Déclaration des droits — Un juge

par Conrad BERNIER

Il y a, dans la loi actuelle des jurés, une discrimination injuste et arbitraire qui ne repose sur rien de rationnel ou de logique et qui viole les

principes fondamentaux de l'égalité des citoyens devant la loi et du droit de chacun de ces citoyens, qu'il soit riche ou pauvre, masculin ou féminin, d'administrer la justice en agissant comme juré dans une cause criminelle.

"Dans ce sens, j'en conclus que la loi des jurés va carrément à l'encontre de la Déclaration canadienne des droits."

Tout en rejetant, ce matin, les deux requêtes présentées par Me Robert Lemieux au début du procès du présumé feldiste Raymond Cormier, voilà ce qu'a déclaré le juge François Chevalier de la Cour supérieure, après avoir étudié les multiples ar-

guments invoqués par les procureurs de l'accusé, pour ce qui a trait à l'exclusion des femmes, des petits propriétaires et de locataires dans les tableaux actuels des candidats jurés.

Le juge Chevalier a toutefois déclaré qu'il n'était pas prêt à accepter le corollaire soumis par Me Robert Lemieux à savoir que la loi des jurés est discriminatoire à l'endroit de son client et qu'elle viole le principe d'égalité de ce dernier par rapport à d'autres devant la justice.

"La discrimination qui existe, déclare le juge Chevalier n'est pas entre lui et d'autres accusés mais entre lui et d'autres citoyens puisqu'ils sont

tous uniformément soumis au même système de procédures."

"En ce sens, poursuit le président du tribunal, le prévenu plaide la chose d'autrui et ce n'est pas à lui de faire valoir l'égalité des droits du citoyen devant le tribunal compétent."

On sait que la défense avait principalement basé sa requête sur le fait que, selon la loi actuelle, aucune femme, aucun propriétaire dont l'immeuble est évalué à moins \$4,000 et aucun locataire payant un loyer annuel inférieur à \$500 ne peuvent servir de pairs à l'un de leurs concitoyens traduit devant les tribunaux.

tre plutôt volubile sur ce point, en faisant valoir que si le gouvernement n'empêche pas la diffusion, du moins temporairement, de ce livre, d'autres pourraient demander une injonction pour arriver à la même fin. Ceux qui pourraient le faire, a expliqué le député de Charlevoix, sont les avocats de ceux qui ont été accusés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

M. Asselin a même soutenu que le livre de M. Pelletier pourrait avoir pour effet d'inciter un tribunal d'appel à "casser" la sentence donnée récemment à Paul Rose, un membre avoué du FLQ qui a été condamné à l'emprisonnement à vie.

Le leader conservateur, M. Stanfield, après avoir essayé en vain de savoir si "la Crise d'octobre" représente les vues du gouvernement, a mentionné aux journalistes que ce livre n'est pas nécessairement inconvaincant. Il a laissé entendre qu'il fera peut-être d'autres commentaires après l'avoir lu.

M. Diefenbaker a soutenu, pour sa part, qu'il devient maintenant évident qu'il y a eu "une grossière exagération de la part du gouvernement" au cours des événements d'octobre.

Il a ironiquement suggéré qu'Information-Canada devrait publier tous les discours et les éditoriaux de M. Pelletier et que cela deviendrait certainement un "best-seller".

Enfin, M. Diefenbaker a conclu que le parlement n'existe plus, puisqu'un ministre peut maintenant avoir des opinions différentes de celles du gouvernement; cela se rapproche davantage du système américain que du système britannique, selon lui.

On peut s'attendre que le livre du secrétaire d'Etat sera dévoré au cours des prochaines heures par les députés et on peut prévoir de nombreuses questions encore sur ce livre.

C'est une réaction que M. Pelletier a prévu, puisque dans la préface de ce livre il a écrit: "Sans doute, parce que je fais partie du gouvernement canadien, certains lecteurs ne voudront-ils voir qu'un simple reflet de ce que je ne sais quelle pensée officielle ou une apologie de l'action gouvernementale pendant ces semaines tragiques. Ils se tromperont."

"LES GARS" SUITE DE LA PAGE A 1

qui l'incitait à contrôler ses troupes, M. Laberge lança que "nous avons démontré, au cours des deux ou trois dernières années, que nous avions une patience d'ange. Nous nous faisons accuser de toutes sortes de choses, nous assistons à toutes les assemblées par le ministère; la CSN les boycotte, c'est son droit, mais elle nous accuse par la suite d'être de concert avec le gouvernement, les employeurs et tout ça".

Se plaignant à son tour, M. Laberge lança: "Pas plus tard que ce matin, certains gars de la CSN m'ont bousculé, ici, dans l'ascenseur".

Et M. Laberge d'expliquer que "cette démonstration ne se veut pas un manque de respect vis-à-vis de la commission parlementaire", mais c'est tout simplement "pour vous dire qu'il n'y a pas qu'une partie dans l'industrie de la construction qui peut

Von Braun: "La Lune, c'est fini"

TOKYO (UPI) — M. Werner von Braun, suppléant de l'administrateur adjoint de la NASA, a déclaré devant l'Association de la presse étrangère de Tokyo que "la Lune, c'est fini" et qu'il faut poursuivre l'exploration du système solaire.

Il estime que la période de réduction des crédits de la recherche spatiale va se terminer: "Pour l'exercice fiscal 1972, les crédits seront à peu près les mêmes que l'an dernier (trois milliards et demi de dollars), et il faudrait les augmenter d'environ 400 millions de dollars au cours des années suivantes".

le TEMPS qu'il fera

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Maximum 30, Minimum 10
Régions de Montréal et Ottawa: ensoleillé avec un maximum de 30 et des vents vifs cet après-midi. Temps clair avec un minimum de 10 à 15 cette nuit. Vendredi: généralement ensoleillé avec un maximum de 35.

Région des Laurentides: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et vendredi. Maximum 25. Minimum cette nuit zéro à 5 sous zéro. Maximum vendredi 30.

Régions de Québec, St-Maurice et Cantons de l'Est: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses et vent. Maximum 25 à 30. Temps clair avec un minimum de 10 cette nuit. Vendredi ensoleillé avec un maximum de 30 à 35.

Régions du Lac St-Jean, Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé: ciel variable avec quelques chutes de neige locales et vents. Vendredi généralement ensoleillé. Maximum 15 à 20. Minimum de 20 pour la région du Lac St-Jean. Minimum cette nuit 10 à 15. Maximum vendredi 25 à 30.

Pour vos vacances
St. Croix max. 87, min. 72; Acapulco 86, 72; Barbade 84, 73; Bermudes 87, 67; Bogota 64, 52; Culuacan 88, 61; La Havane 81, 64; Hermosillo 90, 71; Kingston 88, 70; Los Mochis 95, 71; Mazatlan 77, 61; Mexico 79, 65; Monterrey 84, 68; Nassau 82, 59; San Juan 88, 74; St. Kitts 84, 74; Vera Cruz 90, 64; Tepic 82, 68, 52.

En Amérique du Nord
Vancouver min. 41, max. 50; Calgary 12, 18; Yellowknife -22, -1; Regina 0, 25; Winnipeg 3, 24; Toronto 18, 29; Fredericton 27, 35; Halifax 27, 35; Charlotte 26, 36; St-Jean, T.-N., 29, 39; Chicago 24, 34; Detroit 14, 34; Boston 26, 34; New York 28, 33; Washington 28, 42; Miami 24, 85; Los Angeles 54, 67; San Francisco 52, 57.

Dans le monde (Relève de nuit)
Aberdeen 39; Amsterdam 45; Ankara 46; Athènes 34; Auckland 70; Berlin 41; Birmingham 45; Bruxelles 42; Le Caire 61; Casablanca 50; Coppenhague 41; Dublin 43; Genève 32; Hong Kong 63; Lisbonne 54; Londres 50; Madrid 39; Manille 72; Moscou 20; Nouvelle Delhi 68; Nice 30; Oslo 36; Paris 45; Rome 50; Saigon 75; Sofia 36; Stockholm 36; Sydney 70; Tel Aviv 75; Tokyo 45; Tunis 49; Vienne 36; Varsovie 37.

LE COMITE

SUITE DE LA PAGE A 1

promu sergent, il a été attaché à la circulation et aux postes numéros 3 et 4. Par la suite, il a été instructeur militaire et en premiers soins à l'école de police. Il est expert au tir au revolver; instructeur (fondateur) au service ambulancier de la police de Montréal; fondateur de l'école de canin et instructeur à l'Unité mobile.

— le lieutenant Allan Forrest compte près de 25 ans de service. Il a à son actif plusieurs arrestations de dangereux criminels; il a reçu des mentions de mérite et plusieurs jours de congé pour appréciation par l'état-major de la police.

— le lieutenant Clément Catellier compte 22 ans de service; il a déjà été décoré par les autorités de la police.

Ces trois policiers sont des "pionniers" de l'unité mobile et ont participé très étroitement à la formation de ce corps d'élite.

Lors de l'enquête de la Commission de police des membres de l'état-major de la police de Montréal et des membres de la Sûreté du Québec avaient témoigné que le sergent DeCaen avait été vu à plusieurs reprises, dans la journée du 7 octobre, dans les postes de police "invitant" les occupants à quitter les lieux.

A quelques reprises, selon des témoins, il était accompagné des lieutenants Catellier et Forrest.

Par ailleurs, il est également recommandé dans le rapport de la Commission de police que le sergent-détective Jacques Grondines et les agents André Chevalier et Jacques Labonté reçoivent un blâme de la part du directeur de police.

Ce blâme devra prendre la forme d'une admonestation officielle.

Au sujet du débrayage et de l'absence des policiers qui devaient se présenter au travail le 7 octobre 1969, la Commission mentionne qu'étant liée par les dispositions de l'article 24 de la Loi de police, elle ne peut que condamner de tels gestes.

La Commission se demande comment il se fait que près de 4,000 policiers, travaillant sur des relèves distinctes et répartis dans seize postes différents à travers la ville, aient eu au même moment une réaction identique: se rassembler pratiquement à la même heure au Centre Paul-Sauvé?

Sur les trois premières recommandations de la Commission de police, le président de la Fraternité des policiers souligne que l'organisme qu'il dirige va prendre tous les moyens de revendications à sa disposition pour que la carrière des policiers DeCaen, Catellier et Forrest, ainsi que celle des autres policiers mentionnés, soit protégée.

Nous allons donc maintenant, a poursuivi le sergent Guy Marcil, entreprendre des pourparlers avec les autorités municipales ainsi qu'avec le directeur Marcel Saint-Aubin.

DES FIERS-A-BRAS

SUITE DE LA PAGE A 1

mes, je dois dire, quant à moi, et je pense parler également possiblement au nom des députés, que cela nous laisse totalement froids et que nous allons exercer notre devoir de députés."

"On rentre les boys"

Suite aux propos de M. Bertrand et quelques mots d'introduction de M. Jean Cournoyer, le ministre du Travail, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, avait à peine eu le temps de prendre la parole que la porte du comité s'ouvrit en coup de vent et qu'une trentaine de fiers-à-bras s'introduisirent en vociférant dans l'enceinte, précédés par M. André Desjardins qui lança: "On rentre les boys. Nous sommes écoeurés".

C'est tout ce que le Journal des débats retient, officiellement, des propos incohérents de M. Desjardins, à part: "la CSN, on ne veut rien savoir".

Dès lors, ce fut un désordre indescriptible dans la salle des comités et le président, le député de Chauveau, André Harvey, ne put jamais reprendre le contrôle de la séance et M. Pepin, la parole.

Le député libéral de Dorion, M. Alfred Bossé, lança tout d'abord aux arrivants: "A titre de membres de cette commission, nous pouvons difficilement tolérer une situation qui ressemble fort à de l'intimidation. Comme membre de l'Assemblée nationale, je n'accepte pas cette façon de procéder."

Rien n'y fit. M. Desjardins ayant demandé la parole, le député d'Olier, M. Fernand Picard, voulut s'assurer qu'il était "en mesure de parler", ce à quoi le président Harvey répondit que "nous n'avons rien ici pour les tests d'haleine".

M. Desjardins ne put parler officiellement, toutefois, le député Bossé déclarant qu'il ne verrait aucun inconvénient "à ce que le confrère Desjardins" parle à son tour, à condition qu'il fasse, préalablement, "retirer ces gens qui sont entrés d'une façon massue et se sont emparés de l'enceinte malgré l'interdiction des constables qui étaient à la porte".

Il semble en effet que M. Desjardins et ses troupes sont entrés en coup de vent au Parlement par la porte centrale, négligeant de s'enregistrer comme doivent le faire tous les visiteurs et se précipitant dans la salle des comités, tout près, avant

que la police puisse demander du renfort.

Lorsque ces renforts arrivèrent, ils étaient déjà repartis.

Entre-temps, les vociférations éclatèrent après les propos de M. Bossé, les belligérants criant aux députés "qu'on a autant le droit de parler que vous autres, mes c..."

Puis, pendant que le chef de l'Opposition demandait qu'on mette fin à la séance, les coups éclatèrent dans les galeries.

Et ce fut dans la pagaille la plus complète que la séance prit officiellement fin, avant même d'avoir réellement commencé.

Qu'arrivera-t-il maintenant?

D'après les propos que nous a tenus M. André Harvey, le président du dit comité, celui-ci ne siègera plus sur la question.

Le problème, de dire M. Harvey, reviendra devant l'Assemblée nationale, qui, croit-il, le tranchera par une loi spéciale.

M. Cournoyer, visiblement énervé un journaliste à même d'y le retenir par son veston pour empêcher qu'il se mêle à la bagarre, a été moins explicite.

Il s'est contenté de dire qu'il prévoyait "depuis longtemps", les événements et qu'il avait "un fichu problème sur les bras".

Pendant ce temps, les policiers envahissaient l'enceinte du Parlement. Mais il était trop tard.

On établit des systèmes de contrôle dans les corridors, on les fouilla même après un appel à la bombe mais les dommages étaient faits.

Il a été impossible de savoir combien d'automobiles, stationnées sur les terrains même du gouvernement, en face de la porte centrale du Parlement, ont été endommagées et ont vu leurs vitres brisées.

Chose certaine, il y en a au moins quatre, dont au moins deux appartenant à des députés.

Enfin, en soirée, la police municipale de Québec "occupa" à la demande même de la CSN, son édifice du boulevard Charest où on craignait une razzia de la FTQ, qui, heureusement, ne se produisit pas.

VIVES REACTIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

me dissocier de mon statut de ministre, a-t-il répondu à M. Asselin, exactement de la même façon que quand



Peintures Swing

VENTE \$1.00

Achetez un gallon à prix ordinaire vous en recevez un deuxième pour seulement

SILK S.G. EMAIL SEMI-LUSTRE BLANC	11.95	12.95	VELVET SUPREME BLANC (LATEX MAT)	10.95	11.95
	3.75	4.00		3.35	3.60
			EMAIL SUPER BLANC	14.95	15.95
				4.10	4.35
COQUILLE D'OEUF (EMAIL MAT) BLANC	11.95	12.95	VERNIS PLASTIQUE POLYURETHANE	13.95	14.95
	3.75	4.00		3.85	4.10

COMMENCE AUJOURD'HUI À CES ENDROITS

MONTREAL	Magasins Paint World (8 succursales)	Chateauguay	L'Assomption
Bisson & Mailhot 1047 est. Fleury 387-6156	Place Longueuil 679-4511	Quinc. Centrale 285 boul. d'Anjou 691-2211	Pierre Roy Ltee 312, rue St-Jacques 837-4725
Circle Paint & Wallpaper 4992 De la Reine Marie 738-1159	Place LaSalle 365-6388	Hub Hardware Centre Commercial Beaucha- teau 692-9321	Vallayfield A. Miron & Freres 135, rue du Marche 373-8015
Circle Paint 4471 Papineau 523-8278	Centre Laval 688-8511	Candiac Dargle & Paul 101 boul. Taschereau 866-4441	Cazaville Robidoux Bldis. Supply R R No 3 264-2139
Daigle & Paul 1962 av. Galt, Verdun 769-8881	Pointe-aux-Trembles 645-5475	Beloil Quinc. Beaumont 502 Laurier 467-7732	Drummondville Quinc. Joyal & Fils 206, rue St-Damas 472-2121
Dupont Ltee 4925 boul. des Laurentides Ville D'Auteuil 622-0880	West Island Mall 683-3340	Beauharnois Murphy Eng 20, rue Mill 429-3797	Shawinigan Foucher Inc 1057 St-Sacrement 539-5433
A. D. Leblanc Enrg. 1650 est. Ste-Catherine 522-1102	Centre-des-Neiges 731-7009	Varenes Rene Thomas & Fils. 77 Ste Anne 652-2927	St Pierre de Sorel Centre de Couleur des Lantes. 444 Rte Marie-Victoria
Quinc. St-Louis Centre d'achats Cote St-Luc 489-3871	Place Henri-Bourassa 324-8380		

Gagnez une Moto

YAMAHA 71 Enduro

Une chance par achat jusqu'au 10 avril

Tirage YAMAHA 60 c.c. 5 avril
Tirage YAMAHA 90 c.c. 12 avril



CONCOURS Tee & Kays

PANTALONS ET JEANS

Collaboration de andré primeau inc.

EST: 3439, rue Hochelaga 5775, Taschereau 527-9343 — Montréal 678-0250 — Brossard

RIVE-SUD: 735-5441

ROCKLAND 735-5441
LES GALERIES D'ANJOU 353-6310
DOMAINE 254-3543

CHOOX INCOMPARABLE — SERVICE IMPECCABLE

Ahuntsic: requête du PQ en faveur de la poursuite de la preuve hors cour

La contestation électorale a repris hier matin, au palais de Justice de Montréal, pour le comté d'Ahuntsic. Me Pothier Ferland, conseiller juridique du Parti québécois, a, à cette occasion, formulé une requête au tribunal, requête qui, si elle recevait une réponse affirmative, permettrait la poursuite de la preuve hors cour.

Pour étayer sa requête, Me Ferland a expliqué que jusqu'ici, dans l'affaire Ahuntsic, 452 témoins ont été assignés et entendus et qu'il y en a encore 1,450 à faire venir. "Tout cela, poursuit l'avocat, a pris neuf séances d'interrogatoire. Cinquante témoins ne se sont pas présentés à la première assignation et huit ont fait défaut à la seconde; il a même fallu aller jusqu'à des requêtes pour mandats d'amener; là encore, malgré les efforts des huissiers, on ne pouvait atteindre les gens."

En se basant sur cette expérience, Me Ferland prévoit que 29 séances d'interrogatoire seront nécessaires avant que la preuve prévue ne puisse être complétée, alors qu'au départ le tribunal lui-même espérait que l'instruction de cette cause aurait pu se terminer en dedans d'un mois.

Me Ferland a également affirmé que plusieurs témoins appelés ont manifesté une animosité qui s'explique par le soulèvement pratiqué chez eux par différents moyens, en particulier, par des éditoriaux de différents journalistes. Et pour appuyer ses dires, il fait venir deux témoins à la barre: MM. Jean Pellerin, éditorialiste à LA PRESSE, et Yvon Dupuis, animateur radiophonique. Les deux témoins confirment les propos écrits ou parlés qu'ils ont dénoncés par le passé.

Me Ferland a ensuite

argué que la procédure relative à l'enquête en cours est d'une simplicité enfantine.

Afin de poursuivre la preuve hors cour, le conseiller juridique du PQ propose plusieurs dispositions. Grosso modo, des personnes seraient assermentées et habilitées par le tribunal pour se rendre dans plusieurs foyers du comté. Elles seraient munies d'une lettre d'autorisation signée du juge en chef et présenteraient aux gens interrogés (sous serment) une formule à remplir. En fait, la formule comprendrait trois questions (Êtes-vous citoyen canadien? Si oui, votre certificat de nationalité a-t-il été émis à quelle date? Avez-vous voté le 29 avril 1970, dans le comté d'Ahuntsic?). Par la suite, il y aurait évidemment possibilité de contro-interrogatoire si cela est jugé nécessaire dans les cas épineux. "Ce serait un moyen bien facile, d'ajouter Me Ferland, d'économiser du temps et de l'argent. En quelques jours, l'affaire pourrait être terminée."

Comme argument principal, l'avocat du PQ donne l'exemple tout récent dont les médias d'information ont parlé: l'annulation de l'élection de M. Pierre Maltais dans le comté de Saguenay, annulation qui a été confirmée il y a tout juste quelques jours. Elu en 1966, M. Pierre Maltais siègea durant son mandat de quatre ans alors que, selon l'enquête et le jugement rendu, son élection était illégale. "N'empêche, de dire Me Ferland, qu'il a quand même siégé durant tout son mandat. Ce qui revient à dire que les recours risquent de devenir purement illusoire."

Le juge Yves Laurier, qui présidait, a fait savoir à la levée de la séance qu'il rendrait sous peu son jugement à propos de la requête de Me Ferland.

Par ailleurs, la contestation électorale dans le comté de Laurier serait repoussée au mois de septembre. Pour ce qui est du comté de Fabre, le tribunal doit donner son jugement d'ici peu de temps.

2,300 employés acceptent un nouveau contrat à R-C

Au moins un secteur du front syndical houleux qui confronte la société Radio-Canada s'est apaisé, hier, lorsque environ 2,300 de ses employés, membres de l'ARTEC (Association des employés de radio et télévision du Canada) ont voté en faveur d'accepter la nouvelle convention collective qu'on leur proposait.

Les syndiqués d'ARTEC, qui sont au nombre de 850 à Montréal et affiliés au Syndi-

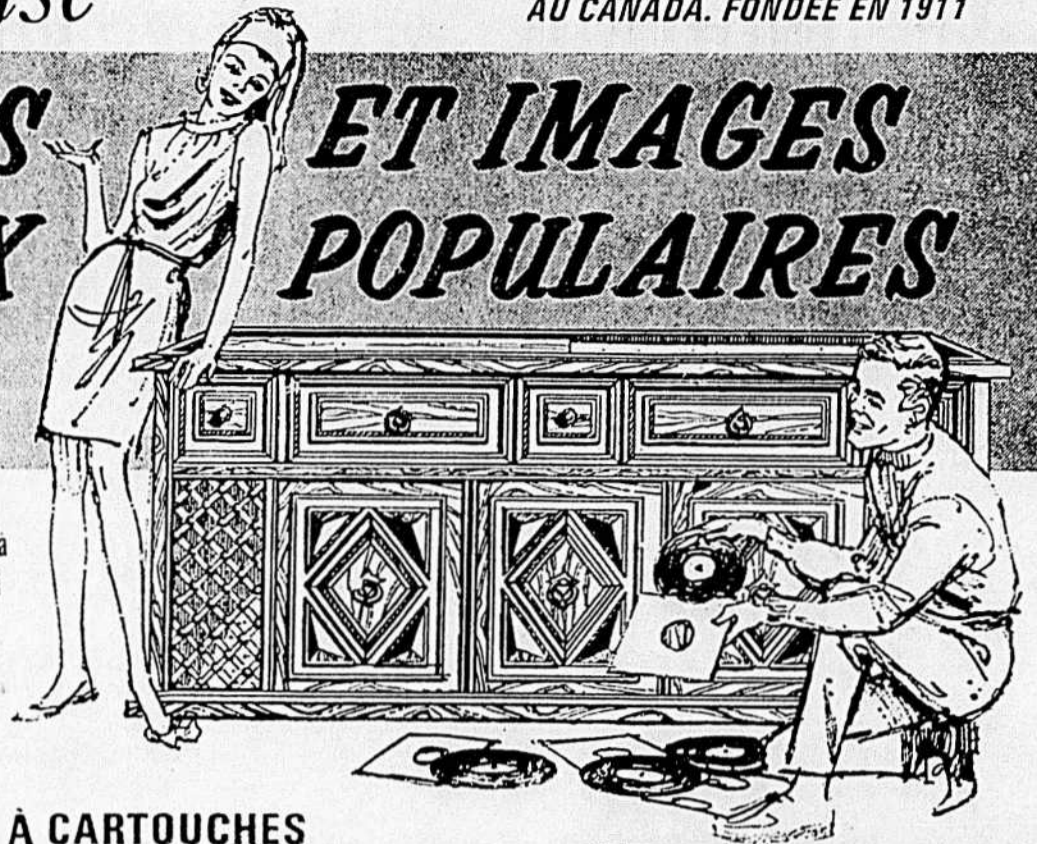
cat canadien de la fonction publique, toucheront en moyenne à peu près six pour cent d'augmentation de salaire durant les trois années du contrat, en plus de bénéficier d'une amélioration considérable des conditions de travail.

L'entente est intervenue après un marathon de 32 heures de médiation ininterrompue, dont 15 heures en la présence du ministre fédéral du Travail, M. Bryce Mackasey.

Woodhouse

LES PLUS GRANDS DÉTAILLANTS D'AMEUBLEMENT AU CANADA. FONDÉE EN 1911

SONS A PRIX ET IMAGES POPULAIRES



Ouverts tous les jours de 9 h. a.m. à 6 h. p.m., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p.m. samedi jusqu'à 5 h. p.m.

REPRODUCTEUR À CARTOUCHES À 8 PISTES D'UN RENDEMENT SUPERBE

Convient idéalement aux mélomanes qui se déplacent! Ne vous privez pas de la musique! Apportez-le partout où vous allez! C'est si facile à transporter et à faire fonctionner.

- 6 transistors, 1 diode.
- Haut-parleur dynamique de 3"
- Ne pèse que 3 1/2 livres.
- Prise d'écoute personnelle.
- Adaptateur AC ou pour auto disponible.



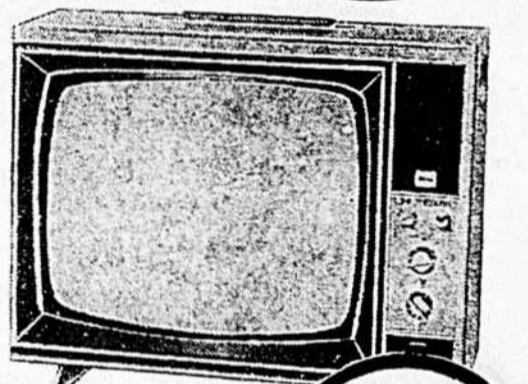
EN SPÉCIAL à **39.95**



Le "Galaxy" TÉLÉVISEUR PORTATIF DE 20"

Reception instantanée... aucune attente pour le son et l'image. Syntonisation automatique. Haut-parleur "Golden Carneo": 3" x 5". Antennes incorporées pour la réception "VHF" et "UHF". Ecouteur personnel. Sa construction qui respecte les normes les plus exigeantes, vous assure de ce qu'il y a de mieux en téléviseur.

En SPÉCIAL à **\$174**
\$8 par mois



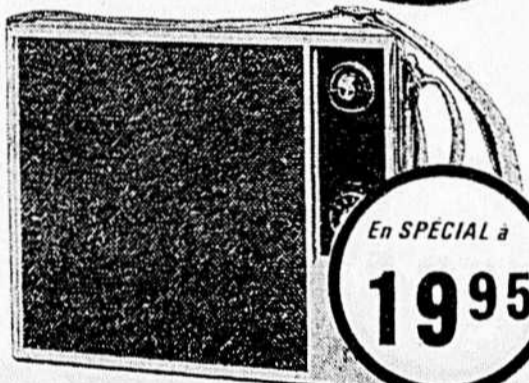
Toshiba "Le Riviera" TÉLÉCOULEUR PORTATIF, 19"

Reception instantanée. Contrôle de teintes pour des couleurs claires et brillantes. Haut-Parleur: 3" x 5". Antennes incorporées pour la réception "VHF" et "UHF". Durables dispositifs à semi-conducteurs plus un cabinet extra-robuste et renforcé, empêchant les éraflures et les égratignures.

En SPÉCIAL à **47.95**
\$18 par mois

Radio portative à 7 transistors

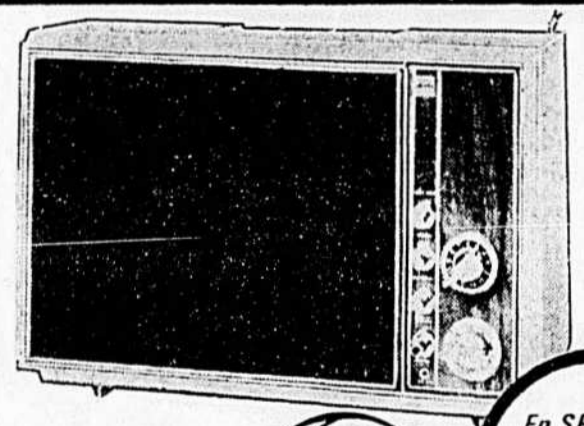
Cette radio très légère donne une tonalité puissante. Elle produit un son excellent par un haut-parleur dynamique extra-grand. Bandoulière ajustable. Quantités limitées.



En SPÉCIAL à **19.95**

PAS DE DÉPÔT REQUIS - JUSQU'À 3 ANS POUR PAYER

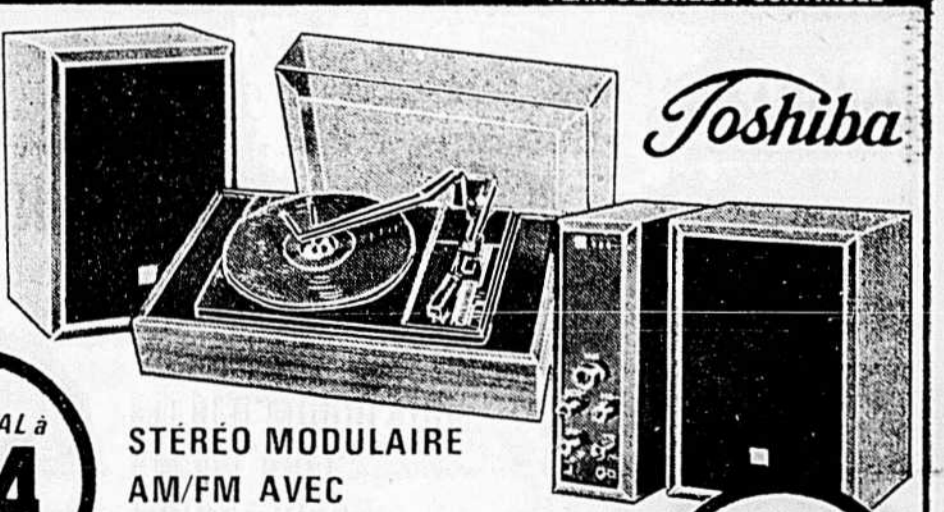
Téléphonez, ou demandez au vendeur les détails complets sur notre PLAN DE CREDIT CONTINUËL



Le "Sun Valley" Toshiba TV PORTATIF, 12"

C'est un compagnon léger et divertissant pour l'extérieur comme pour l'intérieur. Le "Sun Screen" facilementposable pour usage extérieur vous assure des images anti-éblouissantes. Lampe-écran "Steelguard" conçue pour absorber les chocs durant le déplacement. Contrôles faciles et précis.

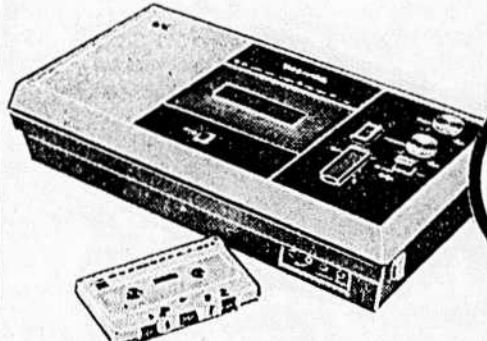
En SPÉCIAL à **124**
\$6 par mois



STÉRÉO MODULAIRE AM/FM AVEC TOURNE-DISQUE 5 LONGS JEUX INCLUS

Radio à 24 transistors. Haut-parleurs jumelés et réception à semi-conducteurs produisant une sonorité et une fidélité jamais obtenues avec des composantes si petites. Contrôles montés sur un panneau central d'un style élégant. Boîtiers plaqués noyer avec garniture chromée.

En SPÉCIAL à **\$174**
\$8 par mois



MAGNÉTOPHONE À CASSETTE

Enregistre et reproduit partout! Dispositif d'éjection de la cassette. Le réglage automatique de niveau élimine la distorsion dans les enregistrements causée par les surcharges. Haut-parleur: 4" x 2 3/4".

En SPÉCIAL à **47.50**

Woodhouse

915 est, rue Ste-Catherine. Tél.: 845-9261
Six étages géants. Face à la Pharmacie Montréal. Stationnement municipal à l'arrière.
3956 est, rue Ontario (pres. Boul. Pie-IX) Tél.: 527-9251
10,672 Boul. Pie-IX (coin Amiens) Tél.: 324-1610
3913 rue Wellington (Verdun) Tél.: 766-2343
1180 Boul. Labelle (Chomedey) Tél.: 688-9750

toute la famille est en route pour Montréal...

Vous connaissez l'ancêtre: la librairie d'Information Canada n'en est pas à ses débuts dans la métropole. Mais notre famille a grandi, et bientôt de nouveaux services compléteront le cercle. Vous les trouverez sous le même toit: un kiosque aux renseignements, une salle de ciné et de réunion, un coin de lecture, une librairie bien assortie, des rayons destinés à la vente de cartes topographiques, d'affiches, de photos, sans oublier des agents d'information qui vous aideront à sortir du labyrinthe bureaucratique. Voilà la famille des services que nous installerons à Montréal cette année.

D'ici là, visitez la librairie d'Information Canada. On vient d'y recevoir des nouveautés d'un grand intérêt.

CANADA 1971
Revue officielle de la situation actuelle et des progrès récents.
Environ 320 pages.
\$1.50

L'USAGE DES DROGUES À DES FINS NON-MÉDICALES
Rapport provisoire de la Commission d'enquête.
Environ 335 pages.
\$2.00

LA SITUATION DE LA FEMME AU CANADA
Rapport de la Commission royale d'enquête.
540 pages.
\$4.50

LES MASS MEDIA
Rapport du Comité spécial du Sénat.
3 volumes.
\$13.50



Information Canada

171, rue Slater, Ottawa 4, (Ontario).

À Montréal: LIBRAIRIE D'INFORMATION CANADA, 1182 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 110, (Québec).

Le YMCA et les immigrants

par Jeanne DESROCHERS

On se plaint parfois que les immigrants sont cueillis presque au berceau pour être intégrés au milieu anglophone de Montréal. Rien d'étonnant, quand un groupe aussi dynamique que le YMCA se sert des techniques de l'animation sociale pour fournir aux immigrants les services dont ils ont le plus besoin, comme une garderie et un service d'assistance judiciaire.

M. Kerry Johnston, responsables des activités du "Y" dans le secteur du "mille end" habité par quelque dix mille immigrants d'origine grecque, a expliqué hier, à l'occasion d'un dîner-causerie au quartier général de l'organisation, rue Drummond, comment un groupe d'organismes communautaires travaille depuis deux ans dans ce secteur qui ressemble aux descriptions de Dickens.

M. Johnston a donné deux exemples assez dramatiques, mais qui sont loin d'être exceptionnels, de la misère que rencontrent ces gens qui ont tout misé sur le Nouveau Monde:

— Famille A. établie à Montréal depuis 14 ans. Deux jeunes enfants, père handi-

capé et chômeur, mère paralysée à la suite d'une infection qui vient de ce que ses dents n'ont pas été soignées. Depuis sa sortie de l'hôpital, ne sait pas comment obtenir les médicaments et le repos qu'on lui prescrit. Dans cette maison où les enfants sont effrayés, le père déprimé et la mère très souffrante, il y a tout de même une lueur d'énergie. La maison est propre et la mère trouve la force de cou-
 dre pour ses enfants.

— Famille B. établie ici depuis 9 ans. Le père a été pris au piège de la petite industrie familiale. Il n'a pas résisté à la pression des dettes, de la faillite. Il se sent tellement ridiculisé, qu'il pense au suicide, se met à boire. Fait le tour des hôpitaux, où personne n'a le temps de s'occuper de lui.

Un soir où on l'a renvoyé chez lui avec des pilules, il attaque sa femme au couteau, est interné et renvoyé en Grèce, dans une institution psychiatrique. Sa femme, qui ne peut plus continuer son métier de couturière, doit payer les comptes qui viennent de Grèce, à même son chèque de bien-être.

Découragement

Ces deux familles logées dans des sous-sols avaient accepté les difficultés inévitables à leur déracinement, dans l'espoir que leurs enfants récolteraient les fruits de leurs efforts. Mais même pour leurs enfants, souligne M. Johnston, l'espoir est bien mince. Les écoles du quartier, dit-il, n'ont pas la qualité des écoles des quartiers plus riches. Les enfants abandonnent l'école en 8e et en 9e année.

Le "Y" estime que le travail qu'il accomplit dans le "mille end" est essentiel. Aussi compte-t-il sur la générosité du public, appelé à souscrire à la campagne annuelle qui devait être terminée, mais qui n'atteint pas encore la moitié de son objectif.

Le YMCA, contrairement à l'organisation jumelle YWCA, ne fait pas partie des grandes fédérations d'oeuvres de charité, et ne peut que compter sur sa propre campagne de souscription, de même que sur quelques octrois gouvernementaux, pour faire fonctionner ses services d'animation auprès des immigrants et auprès de la jeunesse.

Ses services de gymnase, cafétéria, résidence, camps d'été, sont heureusement plus que rentables. Le YMCA s'auto-finance dans une proportion de 87 pour cent.

La campagne de souscription vise un objectif de \$400,000. Jusqu'ici, \$170,500 ont été recueillis, mais les organisateurs ont bon espoir dans les efforts de dernière heure.

Front commun de 5 associations patronales de la construction

par Pierre VENNAT
 envoyé spécial de
 LA PRESSE

QUEBEC — "Selon nous, un système de sécurité d'emploi des travailleurs de la construction ne peut exister qu'en fonction d'une "sécurité d'octroi de contrats aux entrepreneurs." On ne peut en sortir, si les entrepreneurs n'ont pas de contrat, les ouvriers sont sans travail."

Les cinq associations patronales reconnues par la Loi des relations de travail dans la construction, faisant front commun pour une des rares fois, ont rédigé un mémoire à la Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre, mémoire qui, vu les événements, ne sera

probablement jamais officiellement déposé, mais dont copie a néanmoins été remise aux journalistes et qui suggère que les gouvernements à tous les niveaux, et principalement le gouvernement du Québec, instaurent un système de planification d'octroi de contrats, de telle sorte que les employeurs puissent organiser leur entreprise d'une façon quasi permanente et offrir ainsi à leurs employés une certaine sécurité d'emploi.

De plus, pour éliminer les individus qui s'ingèrent dans l'industrie de la construction et qui détiennent des emplois ailleurs, les associations patronales sont d'avis qu'une carte d'identification des travailleurs de la construction devrait être émise par le

Centre de la main-d'oeuvre du Québec et que l'employeur de la construction ne devrait ne pouvoir embaucher que ces individus détenteurs de telle carte.

"Nous pourrions ainsi éliminer ce qui a été convenu d'appeler les pompiers et les policiers qui, pendant leurs vacances, vont prendre le travail des professionnels de la construction."

Limiter l'accès de la construction

Enfin, le patronat suggère la limitation de l'accès de la construction.

Dans bien des métiers, fait-on remarquer, il existe de toute évidence un surplus de main-d'oeuvre pour les besoins de l'industrie.

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ, IL EST TEMPS DE COMMANDER
 REVETEMENT D'ALUMINIUM 'ALCAN'

VISITEZ NOTRE USINE

ACHETEZ MAINTENANT ET ÉPARGNEZ

PORTES ET FENÊTRES EN ALUMINIUM AUVENTS EN FIBRE DE VERRE

APPELEZ **322-7602**

Ouvert tous les jours jusqu'à 6 h. Le samedi jusqu'à 1 h.
 Service téléphonique 24 heures par jour.

Estimation gratuite
 Garantie écrite du fabricant

ARCON CANADA
 Division de A. S. P. Service Limité
 11996, rue ALBERT HUDON, MONTREAL-NORD
 Bureau à Sorel: 101, rue Charlotte
 Pour renseignements: 742-4232

Wolfe Street Foot Clinic
 ÉTABLIE DEPUIS 1914

EXAMEN DES PIEDS GRATUIT
 Traitement par experts en podiatrie
SANS RENDEZ-VOUS
1410 WOLFE
 coin Ste-Catherine

Tout le confort et le style avec les souliers de la clinique et du Dr Scholl, ajustés par des experts. Bas de support et bas élastiques pour les jambes fatiguées et pour soulager les varices.

521-0580 Metro Beauty

"Vous m'connaissez assez viande à chien... Quand j'dis qu'mes prix sont imbattables... Y sont imbattables!"

EXEMPLE
\$498⁰⁰
 TV COULEUR 25" CONSOLE

Télécouleurs

ZENITH-ELECTROHOME, MOTOROLA, ADMIRAL, PHILCO, HITACHI

TV COULEUR 26"
\$598⁰⁰

PORTATIVE COULEUR 19"
\$368⁰⁰

AUCUN COMPTANT 36 mois pour payer • **1er PAIEMENT dans 45 jours** • **LIVRAISON IMMÉDIATE allons à domicile**

PORTATIVES NOIR & BLANC
 12" \$105⁰⁰
 17" \$119⁰⁰
 19" \$125⁰⁰

ZENITH-ELECTROHOME, MOTOROLA, ADMIRAL, PHILCO, HITACHI

À DES PRIX IMBATTABLES À NOS DEUX MAGASINS

A L'OUEST
273-8851
 6355 AVENUE DU PARC
 au sud de Beaubien

AU NORD-EST
728-3675
 2550 EST, RUE BEAUBIEN
 près Iberville coin Molson

ÉCONOMISEZ

ATLANTIC TELEVISION

Qu'est-ce que ça prendrait pour vous faire voir l'importance de la sécurité au travail?



L'autre oeil?

Nous ne tenons pas à ce que vous soyez victime d'un accident, mais personne ne peut échapper à sa part de responsabilité quand un accident se produit au travail.

L'employé ne se justifie pas en reprochant à l'employeur des mesures de sécurité inefficaces. Et l'employeur ne peut jeter le blâme sur l'employé en prétextant "qu'il aurait dû être plus prudent".

Vous devez toujours vous interroger sur votre attitude vis-à-vis des exigences de la sécurité au travail. Si vous obéissez aux règles de la sécurité, mais que des "choses" sont encore laissées au hasard, plaignez-vous. Et continuez de vous plaindre auprès de ceux qui peuvent agir, tant qu'ils n'auront pas remédié à la situation.

Quand un accident se produit, il est déjà trop tard pour calculer le coût de la sécurité. A quel prix évaluez-vous votre oeil? Votre bras? Votre vie?

Votre sécurité constitue l'une des principales préoccupations du ministère du Travail du Canada. Nous en sommes particulièrement soucieux si vous relevez de la juridiction fédérale.

Les Canadiens ont tout intérêt à s'assurer qu'aucun accident n'enlève à quiconque la capacité d'atteindre un niveau de vie convenable et de le maintenir. C'est important pour vous. Mais aussi pour l'économie.

C'est là l'une de nos raisons d'être!

Ministère du Travail du Canada
 Hon. Bryce Mackasey, Ministre
 J. D. Love, Sous-Ministre



Nomination à CKAC

Daniel McGinnis, reporter bien connu de la station radiophonique CKAC, a été promu hier au poste de directeur-adjoint de l'information à cette station. Daniel McGinnis qui fit ses premières armes très tôt à la station radiophonique CHR, où il animait une émission intitulée "Salut les copains", s'est vite destiné au journalisme parlé en se perfectionnant, en ce domaine, à la station CFCF. Puis, il a travaillé aux relations publiques, à l'Expo 67 pour finalement s'installer à CKAC, Telemédia où il a été rapidement mis sur la sellette, notamment durant l'affaire Cross-Laporte.

Projet de réaménagement des îlots des Voltigeurs

par André BEAUVAIS

Tout un secteur domiciliaire de l'est de Montréal disparaîtra sous le pic des démolisseurs pour faire place à une zone industrielle.

Il s'agit des îlots des Voltigeurs qui sont limités, au nord par la rue Craig, au sud par la rue Notre-Dame, à l'ouest par la rue Montcalm, et à l'est par la rue Panet.

Ce secteur, qui se situe juste au sud de la Place Radio-Canada et au nord de la Brasserie Molson, sera "coupé" de la "civilisation" dans quelques mois, quand passera l'autoroute Transcanadienne, dans l'axe de la rue Craig.

Ces îlots subissent déjà l'isolement, à cause de la Place Radio-Canada, en plus d'être dépourvus des services essentiels à la population tels que terrains de jeux, écoles et petits commerces.

On y compte présentement 24 familles (150 personnes) qui habitent des logements vétustes.

Les experts du service d'habitation de Montréal proposeront au conseil municipal d'autoriser ce programme de rénovation urbaine "parce que les conditions d'environnement ne sont plus propices

à l'habitation et qu'il faut mettre un terme de toute urgence à une situation qui ne peut persister".

La Transcanadienne

L'autoroute Transcanadienne qui passera au nord de ce secteur nécessitera des changements à la grille de rues; on fermera ainsi les rues Visitation et Beaudry, on élargira la rue Montcalm et modifiera le tracé de la rue Craig.

Pour ces raisons, les résidents des îlots des Voltigeurs seront déplacés dans des habitations à loyer modique et tous leurs bâtiments seront rasés.

Afin de secourir les familles touchées par ce projet, la Ville de Montréal fournira une assistance financière appelée "indemnité de relogement" et offrira aux ménages intéressés toutes les facilités de se reloger dans des logements récents.

Seule la caserne de pompiers, située à l'ouest de la Beaudry, sera préservée, programme de rénovation sera \$1.200.365 dont le

sera assumé par la Ville de Montréal. Les autres coûts seront endossés par la Société d'habitation du Québec sous forme de subventions.

Nomination à la Société pour les enfants infirmes

M. Cyril J. Dendy, de Lachine, a été nommé au conseil d'administration de la Société pour les enfants infirmes du Québec. Cette nomination a été annoncée par M. Lucien Viau, président de la Société.

M. Dendy, élu "Citoyen de l'année" par la B'Nai Brith en 1961, est membre du Royal Edward Lodge, de l'Association Brotherhood for Christians and Jews ainsi que de plusieurs autres associations sportives et civiques, dont le Club Rotary de Westmount, dont il est membre du conseil d'administration.

Il représentera cette dernière association au sein du

conseil d'administration de la Société pour les enfants infirmes du Québec.

M. Dendy représente les courtiers en immeubles Abbott & Smith depuis octobre dernier. De 1948 à sa retraite en 1970, M. Dendy était directeur provincial de l'Association des Scouts Canadiens.

En plus d'assurer aux enfants infirmes du Québec le transport aux différents hôpitaux et cliniques de la région métropolitaine, la Société québécoise permet à plus de 500 jeunes garçons et filles de profiter chaque été d'un mois de repos à son centre thérapeutique de Saint-Alphonse de Joliette.

MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

Les champions qui VOUS font économiser chaque jour!

offres printanières!

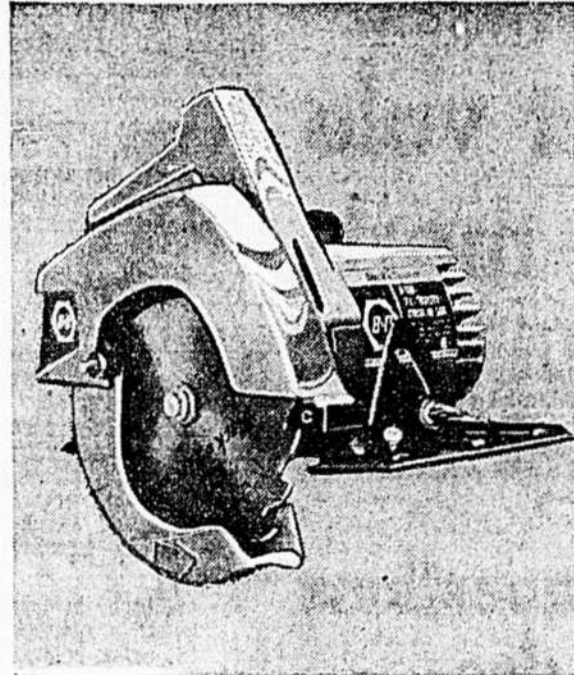


Casseroles en aluminium

ACHAT BONI **187** ch.

- A. Moule à gâteau de 10" de diamètre dont le cône est amovible.
- B. Bouilloire de 4 chopines.
- C. Ensemble de 2 casseroles (2 et 3 chopines).
- D. Pour cuire 3 oeufs pochés. (Non représenté). Percolateur de 6 tasses. Batterie moderne, poignées et manches à l'épreuve de la chaleur. Fini intérieur "Sunray", extérieur brillant, partie inférieure de finition satin.
- E. 2 pièces. Ensemble de bassin à friture avec panier.
- F. Casserole couverte de 4 1/2 pintes.
- G. Bain-marie de 3 chopines.
- H. Poêlon de 10" diamètre.

Articles ménagers

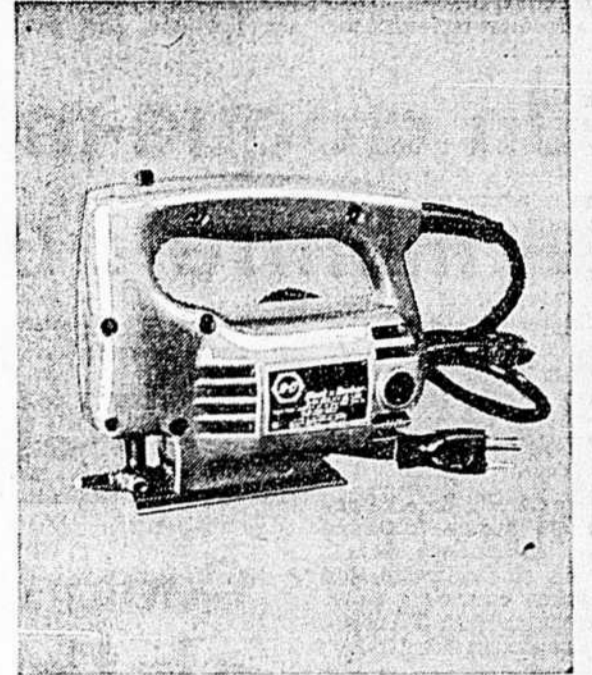


Scie circulaire 7 1/4"

ACHAT BONI

3388 ch.

De Black & Decker. Visibilité parfaite de chaque côté de la lame de 7 1/4", la lame de la clé est comprise. Moteur de 1 c.v. 4400 t/m. Coupe à 17/8" de profondeur à 45 degrés, 23/8" à 90 degrés.

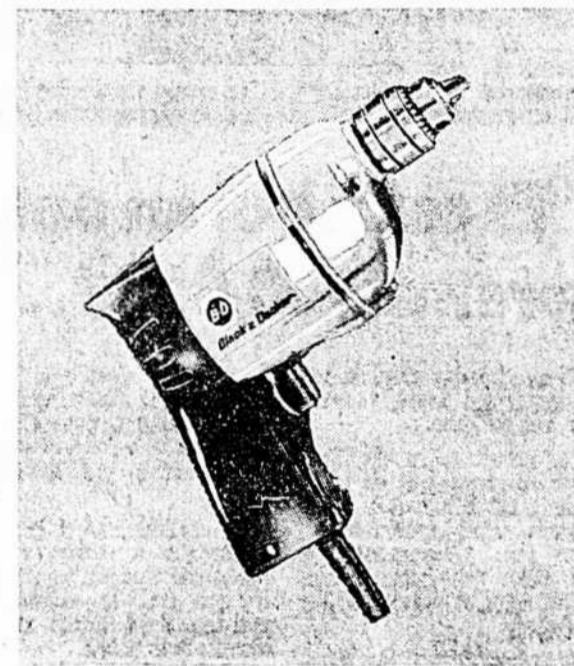


Scie sauteuse Black & Decker

ACHAT BONI

1688 ch.

Peut fonctionner à l'aide d'une seule main. Fait des coupes droites, courbes ou en spirale dans le bois, le métal et le plastique. Lame de la clé est comprise. Moteur de 1/7 c.v. 2.4 ampères.

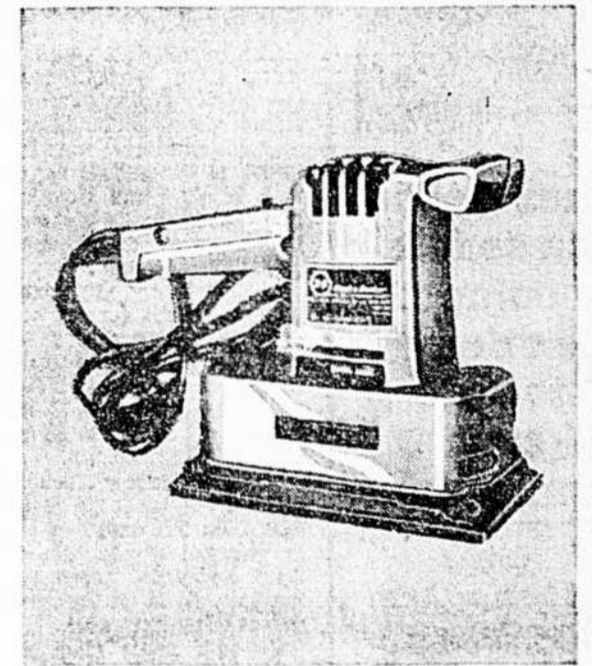


Perceuse Black & Decker 1/4"

ACHAT BONI

1088 ch.

Perceuse munie d'une poignée très robuste. Perce 1/4" dans l'acier, 1/2" dans le bois. 1.9 ampères, 2250 t/m. Outil que tout bricoleur appréciera!



Ponceuse de finition

ACHAT BONI

1688 ch.

De Black & Decker. Peut fonctionner dans toutes positions. Plus de 25 po. car. de fonctionnement orbital. 1/6 c.v., 4400 t/m.

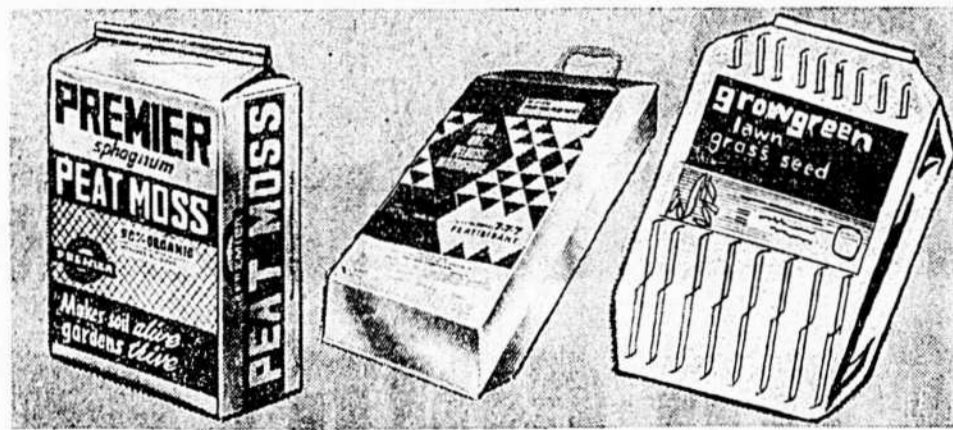
Quincaillerie

ANNONCE

Une nouveauté...qui révolutionne le port des dentiers

Pour la première fois, la science a mis au point une crème plastique adhésive qui retient les dentiers supérieurs et inférieurs - comme jamais auparavant. Elle forme une membrane élastique qui aide à retenir les dentiers plus fermement pendant des heures. Cette découverte, unique en son genre, est la crème adhésive FIXODENT™ pour

dentiers. FIXODENT non seulement retient les dentiers, mais il améliore aussi le bien-être de ceux qui les portent. Son élasticité vous permet de mordre plus fermement, de mieux mâcher et de manger plus naturellement. Grâce à FIXODENT, les dentiers agissent plus comme des dents naturelles. Essayez FIXODENT.



Mousse de tourbe
Ord. 3.97 ACHAT BONI Ord. 2.97
4 lb. **2.97** 4 lb. **2.27**
Améliore tous les sols et favorise la pousse. 98% de matière organique. Absorbe jusqu'à 20 fois son poids en humidité.

Engrais 7-7-7
PRIX MIRACLE
1.97 sac de 50 lb
Engrais Green Diamond 7-7-7 bien équilibré: nitrogène, phosphore et potasse. Parfait pour la pelouse.
Jardinage

Semence Grow Green
PRIX MIRACLE
2 lb **1.27** 5 lb **2.97**
Mélange pour le gazon Canada No 1. Devient vite un beau gazon vert. 5 lb couvre environ 1,000 pi. car.

Huile Mira Mart

PRIX MIRACLE

46¢ 179
Pinte Cdn. Gallon Cdn.

Huile "heavy duty" tout temps, multigrade 10W30, possédant des propriétés propres à une huile de multiviscosité.

Accessoires d'auto.



CHARGEX UN PRIX MIRACLE EST UN PRIX DE TOUTES SAISONS

LUNDI À MERCREDI 9 A.M. À 6 P.M.	JEUDI ET VENDREDI 9 A.M. À 9 P.M.	SAMEDI 9 A.M. À 5 P.M.
Encaissement des chèques d'allocations familiales	Plan mise-de-côté	Stationnement facile

Les PRIX MIRACLE vous font économiser chaque jour. Les ACHATS BONIS sont des offres extra avantageuses.

• Langueuil Place Langueuil	• Rue Sherbrooke est Place Versailles	• Pont-Viau Centre commercial	• Plaza Alexis Nihon Atwater et Ste-Catherine	• Chomedey Centre commercial St-Martin	• Plaza Côte-des-Neiges 6700 Côte-des-Neiges
• West Island Mall Trans-canadienne sortie 35	• Greenfield Park Plaza	• LaSalle Place LaSalle	• Châteauguay 180 boul. d'Anjou	• Jean Talon 4325 est. Jean Talon	

les tribunaux

Jurés choisis au procès de Cormier

Il a fallu deux heures exactement, hier, pour choisir les douze jurés qui auront la responsabilité de rendre un verdict à l'endroit du présumé felquist Raymond Cormier dont le procès vient de commencer en 4e division des Assises sous la présidence du juge François Chevalier, de la Cour Supérieure de juridiction criminelle.

Me Robert Lemieux alors que la Couronne l'est par Me Bruno Pateras.

Raymond Cormier, qui a été appréhendé le 24 octobre 1970 en compagnie de son frère Gilles et de ses amis Côme Leblanc et Jean Boisjoly, est accusé de s'être déclaré membre d'une association illégale, d'avoir distribué son manifeste, puis, finale-

ment, d'avoir préconisé les objectifs et les moyens d'action du FLQ.

Un peu plus tôt au cours de la journée, le juge François Chevalier avait rejeté les deux requêtes présentées, lundi, par le procureur de l'accusé, Me Robert Lemieux, et visant à casser l'acte d'accusation et à récurser le tableau des jurés.

Un croque-mort vole la montre d'un mort

Un mort n'a certes plus besoin d'une montre-bracelet, mais la loi ne permet pas que le premier croque-mort venu la lui vole pour lui en substituer une autre de moindre valeur.

d'un mort qu'il transportait à la morgue de l'entrepreneur funéraire.

La montre-bracelet du défunt valait \$250 tandis que celle de l'accusé "montrait" depuis plusieurs semaines des signes d'essoufflement,

voire même d'épuisement, des plus inquiétants.

Le juge Emile Trottier a finalement accordé un sursis de sentence de deux ans à Guité.

Le délit a été commis le 19 mars.

C'est un délit de cette nature qui a valu à Gaston Guité, un employé d'Angel Bourgie, de comparaître, hier matin, en chambre 1 de la Correctionnelle où il a d'ailleurs reconnu sa culpabilité.

La Ligue des Droits de l'homme, qui vient de recevoir une subvention de \$21,000 du pouvoir fédéral, pour se mettre dans ses meubles, devra probablement acheter, comme première pièce d'ameublement, un dactylo.

procès politiques, des super-pouvoirs données à certains avocats et certains policiers, etc., etc.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier après-midi dans les locaux de la CSN rue Saint-Denis, le porte-parole du M.D.P.P.D.Q., M. Guy Marsolais, a par ailleurs souligné que l'occupation des locaux des Editions du Jour n'était d'ailleurs que l'une des premières d'une série de manifestations contre les abus de pouvoir qui se sont commis ces derniers mois, qui se commencent présentement, et contre ceux qui pourraient être enclins à "cautionner moralement" l'un ou l'autre de ces abus.

Agé de 33 ans, Gaston Guité a en effet reconnu avoir illégalement changé sa montre-bracelet contre celle

Quatorze questions à la Ligue des droits de l'Homme

Et ce pour répondre, par voie de lettre, de communication ou autrement, à quatorze questions, toutes aussi pressantes les unes que les autres, que vient de lui faire parvenir le Mouvement de défense des prisonniers politiques du Québec.

Rien ne va plus, apparemment, entre le mouvement que préside l'éditeur Jacques Hébert, pourtant grand défenseur des opprimés devant l'Éternel, et l'organisme qui dirige le Dr Serge Mongeau, l'un des quatre cents et quelques "arrêtés" du 16 octobre et des jours suivants.

Les membres du second groupe seraient devenus soudainement soupçonneux devant la gratification élitienne, et ils ont décidé de poser des questions à M. Hébert et aux membres de son conseil d'administration.

"On veut savoir", comme disait avec bonhomie le défunt Léon Trépanier, ce que le président des Editions du Jour...occupées pense, par exemple, de la loi Turner et de ses effets rétroactifs.

Ce qu'il pense aussi des quatre-vingts mois de prison inutilement purgés par Vallières et Gagnon, des sévices corporels qu'on dit avoir été infligés à certains détenus d'Orsainville et à Lise Rose (sœur de Paul), du sort fait aux sept femmes qui ont protesté contre l'absence des femmes dans les jurys québécois, des irrégularités commises au cours de certains

promettre des emplois, par le temps qui court, ce n'est pas un sinécure.

"M a d a m e Blancheville", pour sa part, qui en avait promis 172 à autant de Mont-réalis, s'est retrouvée en cour dans les personnes de ses deux principaux promoteurs, Yvon C. Vanier et Guy Savignac.

Appréhendés par les détectives Duplessis et Brunelle, de l'escouade des fraudes commerciales de la police de Montréal, ces deux Lavallois ont en effet été accusés d'une fraude totalisant \$200,910.

Ce qu'ils ont fait? Ils auraient tout simplement amené des dizaines de personnes à signer avec eux des contrats d'emplois pour effectuer des travaux de nettoyage dans des édifices publics ou des conciergeries.

Pour obtenir ces sous-contracts, ils devaient cependant

deposer une somme de \$1,230 qui couvrirait notamment l'achat d'une balayeuse électrique dont la valeur, paraît-il, ne dépassait pas beaucoup \$105.

Le malheur, c'est que les nettoyeurs à effectuer auraient été fort peu nombreux, et que tout le monde, ou presque, s'est plaint de la chose... à la police.

En cour, le procureur des accusés, Me Louis Cliche, a cependant obtenu un cautionnement de \$200 pour chacun, en soulignant notamment que promettre des emplois, et ne pas les donner, ne constituait pas un crime pour autant.

"J'en connais, dit-il, qui en ont promis... cent mille."

En souriant, le juge Emile Trottier devait rétorquer: "Mais rien ne dit qu'ils auraient des cautionnements, s'ils se retrouvaient en cour."

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Des accusations seraient portées contre deux présumés incendiaires

par Michel AUGER

Des accusations criminelles doivent être portées aujourd'hui, à Joliette, contre deux individus mêlés à un incendie survenu le 4 février dernier, et dont l'origine criminelle a été démontrée lors d'une enquête du Commissaire des incendies de Québec, Me Cyrille Delage.

Les deux hommes, André Duchesneau, propriétaire de la Boutique de Service électrique et Roger Perreault, d'après les témoignages, se seraient consultés pour incendier le commerce.

La preuve présentée par Me Louis Carrier, de Québec, a démontré que le propriétaire du commerce était dans une position financière précaire.

Les enquêteurs dans cette affaire, les agents Jean L'Heureux et Bernard Blais, de l'escouade des incendies criminelles de la Sûreté de Québec, et l'enquêteur spécial Kenneth Holland du Fire Underwriter Investigation Bureau, ont révélé que les deux hommes seraient accusés de conspiration, de crime d'incendie et de tentative de fraude.

Par ailleurs, le commissaire Delage a ajourné sine die une autre enquête au sujet d'un incendie qui a détruit complètement un immeuble de la Place Bourget, à Joliette, le 7 janvier dernier.

Les divers témoins entendus ont raconté que quatre incendies différents avait eu lieu cette journée-là dans un magasin de chaussures.

Le gérant du magasin, Serge Bélanger, âgé de 30 ans, de Lafleche, a été longuement interrogé sur son emploi du temps durant les heures qui ont précédé les feux.

Le jeune homme a avoué être dans une position financière difficile et qu'il avait dû, durant les semaines précédant l'incendie, "piger dans la caisse" pour faire face à ses obligations.

Le matin même des incendies, le gérant d'une banque

voisine, qui a également été détruite par les flammes, lui avait demandé de remettre au plus tôt, une somme de \$400 qui manquait dans les dépôts du magasin.

Pressé de question, Bélanger a dit qu'il avait tenté d'obtenir la somme de trois compagnies de finance différentes, mais qu'il n'avait pu la réunir.

Un employé du magasin a également déclaré que Bélanger lui avait demandé s'il pouvait lui prêter la somme.

Les divers témoins ont raconté qu'un premier incendie s'était déclaré vers 3 h dans une boîte à rebuts, à l'arrière du magasin, mais que les flammes avaient été vite éteintes avec de la neige.

Quelques minutes plus tard, le feu reprenait au même endroit et les employés parvenaient à le maîtriser de la même façon.

Vers 4 h, un troisième incendie, éclatait et, cette fois, l'intervention des pompiers a

été nécessaire pour circonscrire les flammes.

D'après les diverses versions, ce serait Bélanger qui aurait découvert les trois incendies.

Après leur intervention, les pompiers ont commencé à nettoyer les lieux. Ce travail a été poursuivi par les employés, par la suite.

Puis, une heure plus tard, quelques minutes après le départ du gérant, M. Serge Bélanger, les flammes éclataient de nouveau et rasaient au sol tout l'immeuble en quelques heures.

Ce n'est que le lendemain matin que les pompiers se rendaient maîtres de la situation.

En ajournant son enquête jusqu'à ce que d'autres développements se produisent, le commissaire Delage a recommandé au procureur de la couronne, Me André Soumis, d'étudier le dossier afin de décider si des accusations peuvent être portées contre

certain témoins. Le commissaire Delage a également remercié les pompiers et les policiers de Joliette pour leur collaboration concernant cette enquête.

Pour vos réservations à n'importe lequel des 390 "Quality Motels" des E.U. et du Canada, appelez 1-800-361-8430

PAS DE FRAIS D'APPEL.

À Montréal: UN-1-3308 • 390 motels qui enseigneront votre vie

25 Hotels Unlimited Edifice Dominion Square 1010 ouest, rue Ste-Catherine Montreal, P.Q., Canada



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INSURANCE COMPANY

Une réclamation d'assurance automobile?

Chez Bélair, ça se fait au comptoir en deux temps, trois mouvements!

OUVERT de 9 h a.m. à 9 h p.m. du lundi au vendredi.

3600, rue HÔTEL-DE-VILLE MONTREAL Tel.: 845-7281

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INSURANCE COMPANY

Même fait sur mesures, votre costume du printemps devrait vous coûter \$59⁵⁰

Si vous payez un sou de plus vous payez trop!

*Ces costumes se vendent normalement \$99.50

ENGLISH & SCOTCH WOOLLEN 1248 O. STE-CATHERINE (près de la Montagne) 4600 WELLINGTON, VERDUN

OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9.00 pm. STATIONNEMENT GRATUIT À CANADAWIDE 1137, RUE DE LA MONTAGNE AU 600 DE STE-CATHERINE

"Et ceux qui en ont promis 100,000?..."

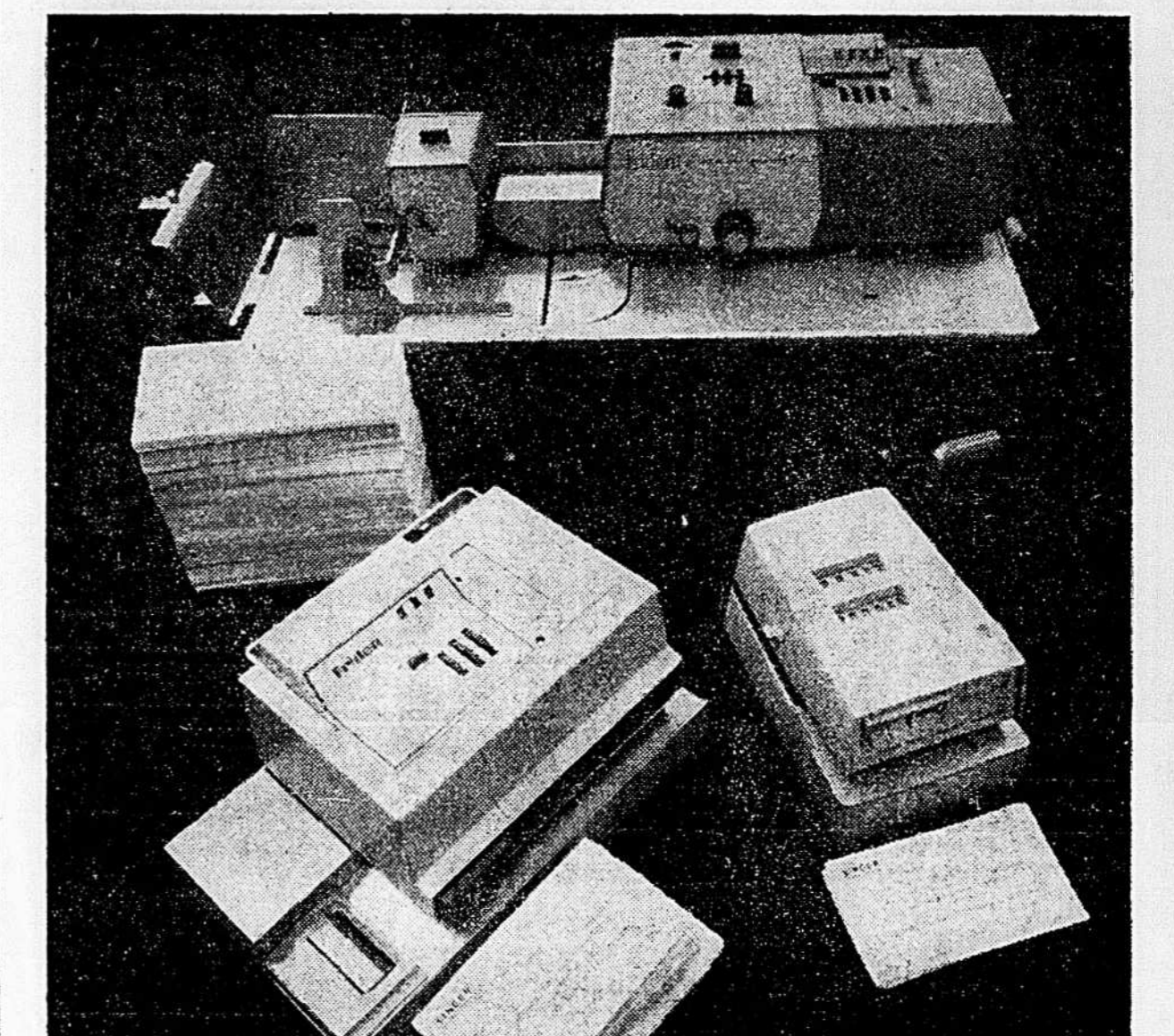
Promettre des emplois, par le temps qui court, ce n'est pas un sinécure.

"M a d a m e Blancheville", pour sa part, qui en avait promis 172 à autant de Mont-réalis, s'est retrouvée en cour dans les personnes de ses deux principaux promoteurs, Yvon C. Vanier et Guy Savignac.

Appréhendés par les détectives Duplessis et Brunelle, de l'escouade des fraudes commerciales de la police de Montréal, ces deux Lavallois ont en effet été accusés d'une fraude totalisant \$200,910.

Ce qu'ils ont fait? Ils auraient tout simplement amené des dizaines de personnes à signer avec eux des contrats d'emplois pour effectuer des travaux de nettoyage dans des édifices publics ou des conciergeries.

Pour obtenir ces sous-contracts, ils devaient cependant



Les machines Friden collent exactement à vos besoins... et sont fidèles aux postes.

Friden fabrique des machines pour l'affranchissement postal qui répondent à tous les besoins. Des machines supérieures à celles des compagnies concurrentes. Les machines Friden fonctionnent mieux, fidèlement et à peu de frais.

Leur fonctionnement est simple. Elles sont donc faciles à utiliser.

Si vous n'avez pas besoin d'une grosse machine, il y a la 9205. Simple et petite, vous pouvez la régler jusqu'à \$999.99 en frais de poste (de 1\$ à 20¢ — plus \$1.00). Si vos besoins sont un peu plus grands, il y a alors la 9020. Compacte, facile d'emploi, elle affranchit de 16 à \$9.99 et scelle en même temps. Et elle peut envoyer 30 enveloppes à la minute dans un panier receveur.

Nous avons également de nombreux modèles de machines à grand rendement. Notre 420 par exemple, entièrement automatique. Et, pour compléter ces machines, une foule d'accessoires: assembleuses, classeurs pour courrier, balances, machines à plier et à insertions. Donc, quels que soient vos besoins, écrivez ou appelez au bureau Friden. Vous y trouverez une machine qui colle exactement à vos besoins.

SINGER FRIDEN DIVISION

Pour une démonstration, appelez au bureau Friden le plus près ou écrivez à: Friden, 1184 rue Crescent, Montréal. Tel: 875-5160.

Moore... ça vous en peint tout un coin!

Lorsque vous décidez avec les peintures Moore, vous obtenez plus de qualité... parce que les peintures Benjamin Moore couvrent plus et sont très faciles à appliquer. Choisissez parmi plus de 1,400 couleurs réalisées sur demande.

Demandez Moore et obtenez plus pour votre argent... et en surplus, le service professionnel Moore... de votre marchand de peinture Benjamin Moore!

Obtenez plus chez votre détaillant de peinture Benjamin Moore.

Centre Esso

Tranquillisez-vous. Amenez-vous vite à la Clinique Esso.



Si votre voiture n'a pas la même ardeur qu'aux premiers temps et que vous ignorez les causes de ses malaises, amenez-nous-la à la Clinique Esso. Ce qu'il vous faut, c'est le diagnostic électronique des experts.

Moyennant \$9.95, nous soumettrons votre voiture à plus de 200 épreuves. Voici quelques-unes des vérifications auxquelles nous procéderons:

1. inspection du sous-châssis
2. sondages du moteur
3. randonnées simulées sur la grand-route et dans les rues
4. analyse de la transmission et du train arrière
5. épreuves de l'efficacité du système électrique
6. analyse du système de carburation
7. épreuves de l'efficacité des freins.

Il n'est pas de façon plus efficace, plus rapide ni moins coûteuse de faire examiner votre voiture. Appelez-nous aujourd'hui pour prendre rendez-vous. Nous vous fournirons aussi une estimation gratuite du coût des réparations à effectuer. (Aucun engagement de votre part).

**À la Clinique Esso
nous vous tranquillisons**





L'HIVER au QUÉBEC

par André Boily

La motoneige Une saison qui s'achève

Dernière chronique hebdomadaire au terme d'un hiver plus long que les motoneigistes eux-mêmes n'avaient osé l'espérer.

Les moins mordus ont maintenant remis leur machine. Ils n'y penseront plus jusqu'à ce que la fièvre les prenne à nouveau, l'automne prochain, au moment des grands salons de la motoneige.

Les plus enthousiastes se seront alors remis à la tâche depuis belle lurette: meilleure organisation des activités du club, sentiers à aménager, rencontres avec les autorités locales ainsi que les propriétaires de terrains traversés par les sentiers, pour convenir de normes qui permettent aux uns de pratiquer agréablement le sport de la motoneige sans rendre la vie impossible à l'ensemble de la collectivité.

Ces derniers seront évidemment peu nombreux. Tous ne peuvent pas travailler bénévolement pour un club de motoneigistes. Mais tous ou presque par contre pourraient être membres d'un tel club. Ce n'est pas la situation que nous avons connue cette année encore. Les motoneigistes, pour la plupart, ont continué cet hiver à pratiquer leur sport en loups solitaires.

Or à nouveau cette saison, les critiques, les plaintes ont fusé de partout sur les motoneigistes. Qu'elles aient souvent été faites à tort et à travers ne change rien au problème: la motoneige est un sport "encombrant", qui a vite fait de compliquer la vie à tout le monde. Et de la même façon que nous n'acceptons pas de voir brimer nos droits par des interdictions incoûtablement sévères, ne devons-nous pas permettre la paix de ceux qui n'ont pas, pour la vitesse et le bruit, la même affinité que nous.

Le sport de la motoneige n'y gagne guère, à avoir les citoyens, la police, les autorités municipales et le gouvernement sur le dos. Et à quelques inexcusables exceptions près, ce ne sont pas ceux qui fréquentent les clubs de motoneigistes qui ont causé des difficultés cette année encore.

Mais ce n'est même plus le temps de parler de cette question. Tout au plus peut-on espérer que l'été, comme la nuit, puisse porter conseil, et que les motoneigistes se rendant compte qu'en coordonnant, en disciplinant leur activité (c'est plus facile au sein d'un club) ils se réservent de plus belles heures au guidon de leur motoneige.

Quant à nous, c'est tout pour cette année. Pour la première fois, LA PRESSE a tenté cet hiver de présenter aux adeptes de la motoneige une chronique hebdomadaire qui touchât tous les aspects de ce secteur qui est à la fois un sport, une forme de loisirs, une industrie.

J'espère que cette chronique aura su vous être utile, et que vous aurez eu souvent, à la lire, autant de plaisir que j'en ai toujours eu à la rédiger. A.B.



L'entomètre? Pas bête!

Un entonnoir fort ingénieux vient d'être mis au point par un publicitaire de Ville LaSalle, M. Paul Saint-Cyr. Environ 20.000 unités de ce qu'il appelle "l'entomètre" ont été distribuées jusqu'à présent par l'entremise de la Coopération Fédérale du Québec, mais déjà des compagnies d'essence ainsi que des fabricants de motoneiges s'y intéressent. L'entomètre, gradué en litres, en gal. Imp. et en gal. US, est doté d'un bouchon qu'on soulève à l'aide d'une chaîne une fois que la quantité exacte de liquide a été mesurée. L'entomètre, qui contient un gal. Imp. peut servir à calculer exactement les quantités de carburant pour tout moteur (motoneige tondeuse, etc.) qui consomme un mélange déterminé d'huile et d'essence, ou encore servir d'arrosateur à insecticide et à herbicide, la ou un arrosage non contrôlé risquerait d'abîmer les plantes voisines. L'entomètre, qui peut évidemment servir à mille et un autres usages, se vend environ \$4 et sera distribué un peu partout d'ici les prochains mois.

Ce qu'il faut faire avant de remiser sa motoneige

Quand arrive cette période de l'année, même le motoneigiste le plus enthousiaste est plus intéressé à astiquer ses bâtons de golf ou préparer ses vacances estivales qu'à passer de longues heures autour de sa motoneige.

Il n'est pourtant aucune période de l'année où votre machine ait davantage besoin de soins attentifs. Mal préparée à passer l'été, elle s'abîmera en effet plus durant ces mois d'inactivité que lorsque vous lui faisiez subir par creux et par bosses les plus durs traitements.

Certaines précautions essentielles doivent être prises à ce temps-ci de l'année, sans quoi votre machine risque fort de vous faire regretter l'hiver prochain, sans parler des frais élevés de réparation qu'elle peut exiger.

Le carburant

Il faut vider complètement votre réservoir de son mélange d'essence et d'huile. Un fois qu'il est vide, vous faites démarrer le moteur de façon à brûler les dernières gouttes de carburant qui demeurent dans le carburateur et les canalisations de carburant. S'il demeure tant soit peu de mélange dans le carburateur, il s'y dépose un vernis qui ne se dissipera pas de lui-même l'hiver prochain, vous obligeant à démonter et nettoyer complètement le carburateur.

Ceci fait, vous devez dévisser les bougies et déposer quelques gouttes d'huile à moteur (SAE 30) sur les cylindres et faire tourner le moteur sur deux ou trois tours de façon à bien couvrir les pistons de ce film d'huile protectrice. Vous devez replacer ensuite les bougies sur le moteur, sans y brancher toutefois les fils.

Selon que votre motoneige possède un réservoir de polyuréthane ou de métal, deux procédés différents sont recommandés: dans le premier cas, on peut enlever pour l'été le réservoir (ceci permet de bien le nettoyer; dans l'autre cas, il est recommandé de l'emplir complètement d'essence pure ou encore d'huile à chauffage. Ceci permet d'éviter la corrosion qui se mettrait presque inévitablement dans le réservoir.

Démarrage électrique

Le propriétaire d'une motoneige à démarrage électrique

doit recharger sa batterie environ tous les 40 jours, même si elle est remise dans un endroit idéalement sec. A défaut de ce faire, il se peut bien que la batterie ne donne plus jamais un rendement satisfaisant. On croit à tort en effet qu'une bonne charge peut redonner sa pleine puissance à une batterie vidée. Les cellules mortes ne ressuscitent pas, et si vous ne rechargez pas votre batterie de l'été, elle développera probablement moins de 9 volts (le minimum acceptable même après que vous croirez l'avoir rechargée à bloc.

La chenille

La chenille est l'une des pièces les plus chères sur une motoneige, et elle doit toujours être en "excellente santé" car les mauvais traitements qu'elle reçoit dépassent presque l'imagination. Tous savent sûrement qu'il ne faut jamais laisser la chenille en contact avec le sol humide durant l'été. On peut donc grimper l'arrière de la motoneige sur les trepieds utilisés au jour le jour durant l'hiver. Il est toutefois préférable de ne laisser aucune pièce de la motoneige en contact direct avec le sol. L'idéal consiste donc à soulever également tout le pont à quelques pouces du sol, afin que la rouille ne puisse affaiblir les patins et que d'autre part le poids de la machine ne porte pas constamment sur les ressorts.

Lubrification

Il est préférable d'enlever les courroies pour la saison estivale, les caoutchoucs constamment tendus et immobilisés ayant tous plus ou moins tendance à "s'ankyloser".

Dernier point, mais d'une extrême importance, il ne faut pas ménager l'huile à ce temps-ci de l'année. Bien lubrifier les roues de bogies (elles rouillent facilement), graisser la suspension et autres parties qui en ont besoin, changer l'huile du boîtier de la chaine, laver à fond et recouvrir d'un fil d'huile légère toutes les pièces métalliques de la machine. Même si elles sont peinturées, l'huile les protégera davantage contre la rouille.

Si on trouve ces tâches un peu fastidieuses, on peut toujours se consoler en se rappelant que celui qui prend

bien soin de sa motoneige au printemps est habituellement le premier rendu sur les sentiers l'hiver suivant.

Mais ne parlons pas tout de suite de l'hiver prochain!

Popularité des classes de neige dans les Laurentides

Il est difficile de déterminer les origines précises des classes de neige.

Depuis vingt ans, la France et la Suisse ont mis sur pied des programmes d'études qui, selon le docteur Max Fourestier, ont pour objet d'améliorer la santé des jeunes sans nuire à leur rendement académique. F. F. F. soutient que les opérations de l'esprit et l'exercice physique, loin de se nuire, se complètent parfaitement.

De plus, le second objectif de ces classes de plein air est de permettre aux enfants des grandes villes de quitter leur milieu pour découvrir un autre milieu plus sain.

Les Américains, par contre, ont pris un aspect différent en instituant à l'intérieur du programme scolaire, cette éducation au plein air dans le but de donner aux jeunes l'occasion de découvrir la nature et la protéger. En somme, le caractère de leur programme est plus culturel que sportif.

Selon la direction de l'Association des centres de ski du nord qui a préparé cette étude sur les classes de neige, les motifs qui ont amené l'introduction de cette nouvelle forme d'éducation sont divers. Il y a d'abord la fuite des centres urbains, le rapprochement du professeur à l'élève, la sensibilisation à certaines activités de plein air.

Les objectifs

Le premier est d'établir des relations humaines étroites entre l'enseignant et l'élève, utiliser le milieu du plein air pour favoriser l'enseignement de certaines disciplines académiques, créer une motivation à l'intérieur d'un groupe à partir d'un centre d'intérêt commun, apprendre à l'enfant à apprécier la nature et la sensibiliser aux activités maritimes afin de développer ses aptitudes que constituent les ressources naturelles.

Dans les Laurentides, six auberges de jeunesse se spé-

cialisent dans cette nouvelle forme d'enseignement qu'est la classe de neige.

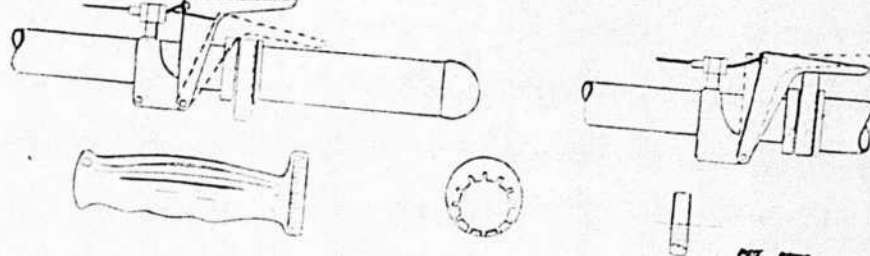
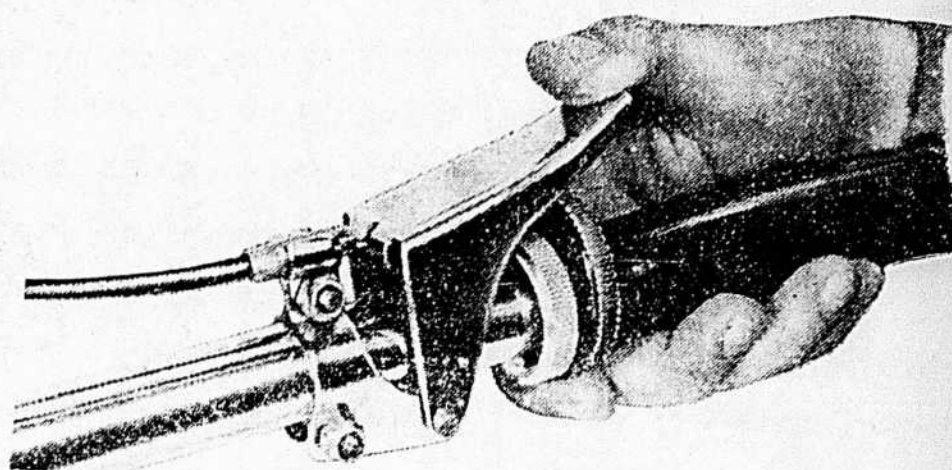
A Ste-Marguerite, l'Auberge Yvan Coutré accueille plus de 250 jeunes et procure de nombreuses facilités pour le ski, la raquette et le patinage. A Val-Morin, le camp Edphy accueille pour sa part quelque 200 enfants, une piscine intérieure, un gymnase et les pentes de la station Belle Neige assurant leurs activités sportives.

L'Auberge La Calèche de Sainte-Agathe a une capacité de 125 jeunes, celle du lac à la Truite accueille de son côté 125 jeunes. Le Petit Bonheur, auberge réputée du lac Quenouille, peut accueillir 108 enfants et offre des facilités pour le ski et nombre d'activités sportives.

A Saint-Faustin, l'Auberge du Mont Blanc a une capacité de plus de 100 enfants. Et finalement, à Saint-Donat, près du lac Archambault,

l'Auberge des Quatre-Vents peut recevoir 85 jeunes qui ont les pentes du Mont-Jasper pour pratiquer le ski.

L'importance de cette nouvelle forme d'enseignement n'est donc plus à démontrer, le maintien de la santé de l'enfant et le développement de ses qualités physiques, étant des raisons qui motivent la généralisation des classes de neige, selon l'Association des centres de ski des Laurentides.



Si vos enfants aiment trop la vitesse

Un dispositif simple comme tout, et pourtant fort ingénieux, est apparu sur le marché cette année à l'intention de tous ceux qui désirent limiter à l'occasion la vitesse de leur motoneige, soit qu'elle est pilotée par un enfant, soit qu'ils désirent régulariser leur course dans un sentier rébarboreux où il peut toujours être dangereux d'accrocher accidentellement l'accélérateur à fond. Conçu par deux résidents de Drummondville, Roland Gingras et Gilbert Lapointe, ce dispositif est essentiellement constitué d'une rondelle "décantree" qui se verrouille à la position désirée, empêchant l'accélérateur de parcourir toute sa course normale. Les inventeurs de ce dispositif possèdent un brevet canadien et américain pour leur produit qui intéresse fortement certains grands fabricants de motoneiges qui songent à en doter l'an prochain, leurs machines de plaisance. Quelque 100.000 poignées de sécurité ont été vendues cette année, mais c'est l'hiver prochain qu'on devrait commencer à les voir nombreuses dans les sentiers.

SKI RÉGION DE QUÉBEC!

MOTEL DES LAURENTIDES
AUBERGE NEPTUNE
AUBERGE DES GOUVERNEURS
LE FIACRE
L'ARISTOCRATE

CHATEAU FRONTENAC
LA BASTOGNE
MOTEL LE VOYAGEUR

Le Château Frontenac

CHAMBRE DE LUXE
Petit déjeuner et boissons les jours (parboissons inclus)

- Leçons de ski tous les jours
- Remonte-pentes (stations de ski)
- Transport aux stations de ski (à frais des clients)
- Stationnement à l'hôtel

• CENE, 4 heures à partir de \$129.70
• WEEK-END - VENDREDI à DIMANCHE, à partir de \$47.80

CENTRES-DE-SKI-BANLIEUE DE QUÉBEC

4 centres de ski bien aménagés, situés à moins de 20 minutes de la ville. Des pentes pour experts ou débutants et tous les services adéquats. Du ski excitant! De l'après-ski charmant! Votre prochaine semaine de ski, C'EST À QUÉBEC.

OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC

SKI

Château Lac Beauport
LAC BEAUPORT, P.Q.

10 MILES DE L'HISTORIQUE VILLE DE QUÉBEC.

Un hôtel de villégiature moderne, d'atmosphère rustique et service exceptionnel, vous attend. Un paradis des skieurs et des sports d'hiver.

appelé:
MONTREAL (514) 842-2365
QUÉBEC (418) 845-4468

MOTEL L'Aristocrate MOTEL

SKI-WEEK 5 jours — 5 nuits
DIMANCHE À VENDREDI

\$100 par personne seule \$75 par personne supplémentaire dans la même chambre

à la sortie du pont de Québec — vers la circulation locale, sortie de Chemin St-Louis. (418) 653-2841

Inclus: Breakfast, soupe, thé et remonte-pentes à la carte de son choix et une location (gratuit par jour).

725, boul. Ste-Anne, Beauport, Qué. Tel: (418) 853-2841

2 endroits où assurer le meilleur séjour à Québec

LE FIACRE

Boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec

Auberge Ste-Anne, Beauport, Québec

L'HEUREUX GAGNANT
du tirage
pour 2 personnes au
CHATEAU LAC BEAUPORT

M. ROBERT ENDACOTT
865 rue Hardy
Ste-Thérèse

SKI
au MONT STE-ANNE

Prix spéciaux pour semaine et fin de semaine de ski / 15 minutes du Mont Ste-Anne et du Lac Beauport. Piscine intérieure. Bar. Salle à manger.

Réservation: 418-661-7701

MOTEL Le Voyageur

2250 Boul. Ste-Anne, Québec 3

J'aimerais recevoir votre brochure sur le ski.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____

MOTEL des Laurentides

Cocktail offert gratuitement par la Direction tous les lundis soirs.

DANSE TOUTS LES SOIRS
À 15 minutes des pentes

350 boul. Ste-Anne, Beauport, Qué. Tel. 2E72-110 — 416-663-7881

"SKI WEEK" 5 jours 5 nuits \$110.00 une personne \$90.00 ch. deux personnes

Inclus: le petit déjeuner, billet de remonte-pente, cours de ski quotidien

FIN DE SEMAINE DE SKI: \$35.00 une personne \$30.00 ch. deux personnes

1-800-463-2820

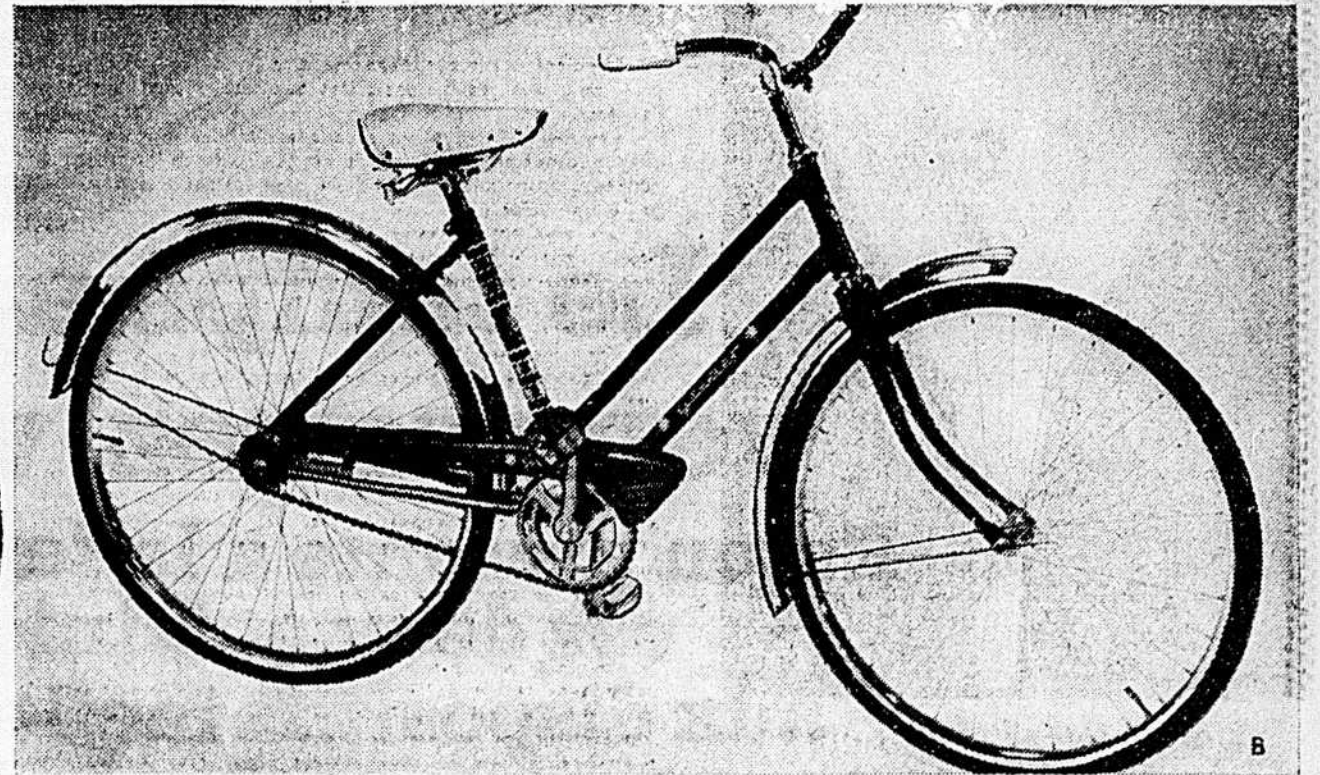
Auberge DES GOUVERNEURS
3030, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Québec 10, P.Q.

Skis canadiens spéciaux arlberg

Nouveauté pour 1971. Dans les combinaisons de rayures rouges, blanches et/ou bleues. Superbes et racés. Décorés de feuilles d'érable rouges sur les modèles National et Vitesse et de fleurs de lis bleues sur le modèle Fleur-de-lis. Une valeur vraiment hors pair.

EATON

Les belles bicyclettes à bas prix



La "Coaster" junior "Glider" Eaton pour garçons-filles

A et B
La bicyclette conçue pour des départs rapides, aux caractéristiques suivantes:

- Cadre d'acier au fini email cuit
- Plaqué chrome brillant
- Selle réglable
- Garde-boue
- Freins par retroaction de pedales
- Pedales anti-glissement
- Portée de jambes de 25 a 29 po.
- Roues de 24 x 1 3/8 po.
- Modèle de garçon: cadre vert de 16/18 po., 1204
- Modèle de fille: cadre turquoise de 16 po., 1205

Special

48.99
5.00 par mois

Non représenté:
La "Coaster" de dames et hommes

Special **50.99** 6.00 par mois

Cette bicyclette "Eaton" aux caractéristiques semblables à la "Coaster" de juniors ne diffère que par ces points:

- Portée de jambes de 25 à 32 po.
- Roues de 26 x 1 3/4 po.
- Modèle 1202 pour homme: cadre vert de 20/18 po.
- Modèle 1203 pour dame: cadre turquoise de 18 po.

Non représenté:
La "Coaster" modèle de trottoir

Special **46.99** 5.00 par mois

Identique aux modèles "Coaster" juniors et hommes-dames, sauf pour ceci:

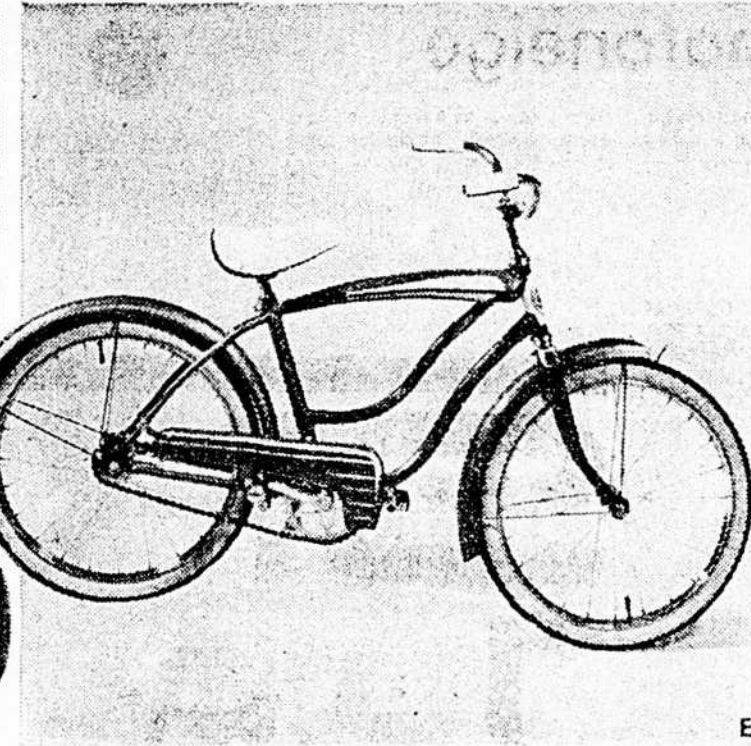
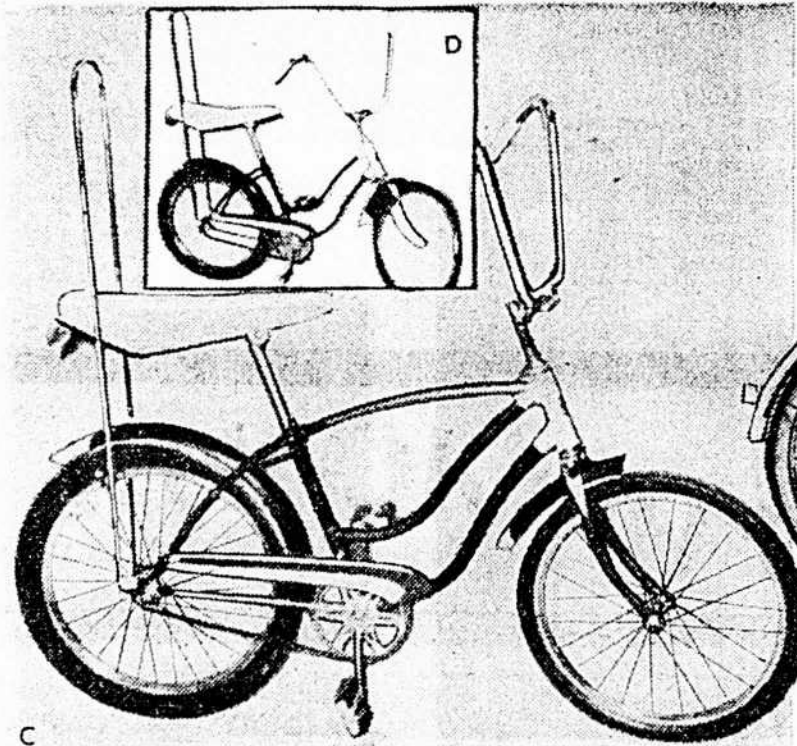
- Portée de jambes de 22 à 26 po.
- Roues de 20 x 1 1/4 po.
- Modèle 1206 de garçon avec cadre mandarine de 16/14 po.; modèle 1207 de fille avec cadre turquoise de 14 po.

C. et D. La bicyclette de course des garçons et filles

Special
42.99
5.00 par mois

En modèle aérodynamique compact que les jeunes recherchent et à prix qui satisfera les parents.

- Cadre tubulaire d'acier très résistant au fini email vert.
- Frein cotier au moyeu d'un rendement sur.
- Couvre-chaîne et garde-boue emailés
- Selle oblongue
- Portée de jambes de 22 à 26 po.
- Cadre de 14 po.
- Roue d'avant de 20 x 1 3/4 po.; roue arrière de 20 x 2 1/4 po.
- Modèle 1405

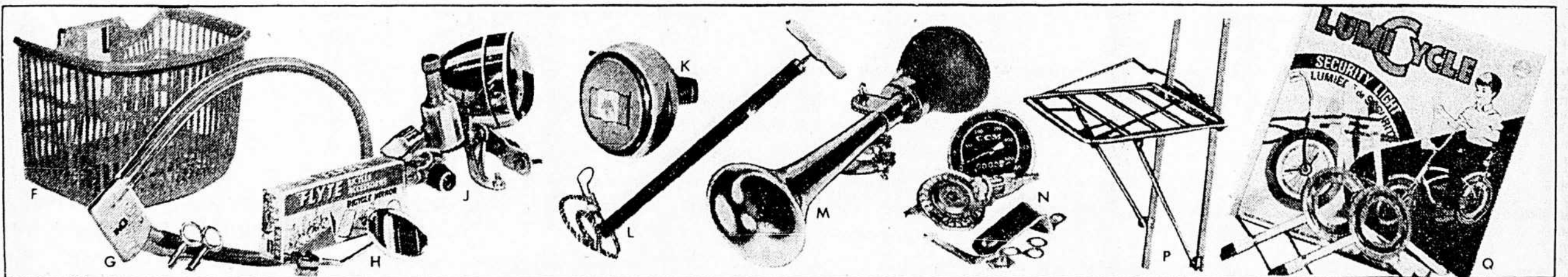


E. Bicyclettes de trottoir "Road King" pour lui-elle

Special
39.99
5.00 par mois

Un robuste petit modèle de bicyclette que les garçons et filles utiliseront facilement.

- Cadre tubulaire très fort avec couche de fond empêchant la rouille.
- Fini emailé vert mode.
- Poignées plaquées chrome
- Selle de hauteur réglable
- Garde-boue et garde-chaîne
- Portée de jambes de 22 à 26 po.
- Roues de 20 x 1 3/4 po.
- Modèle 1402



F. Panier de polyéthylène
1.19

Résistant, pour bicyclette. Fixement facile et d'usage certain. En rouge ou bleu. Environ 14 1/2 x 10 x 8 po. de profondeur.

H. Retroviseur rond
.65

Encadrement plaque chrome avec catapote au dos. Environ 3 po. de diamètre.

K. Avertisseur-cloche
1.29

Conception canadienne. Clochette présentant le drapeau canadien sur fond bleu, corps plaque chrome. Environ 2 1/4 po. diamètre.

M. Avertisseur genre poire
1.49

Pièce d'acier chrome avec poire de caoutchouc. Environ 2 1/4 x 3 po. et donnant une longueur hors tout de 9 po. environ.

P. Support arrière
3.29

Pour modèle aérodynamique. Fabrication robuste en acier plaque chrome. A fixer directement à une barre secondaire ou à la pièce de support arrière. Pince simple retenant bien les colis.

G. Fermeture de bicyclette
1.29

De grande sécurité, formée d'un câble avec serrure et 2 clefs. Fabrication d'acier robuste. Câble de 15 3/4 po.

J. Ensemble d'éclairage
5.79

Dynamo alimentée par générateur. Lampe frontale à 2 ampoules commandées par commutateur, au fini plaqué chrome. Complet avec feu-arrière et pièces de fixation.

L. Pompe à pied
3.39

Cylindre d'acier emailé que vous pouvez plier pour le remisage. Tuyau guipe de 24 po. Prise de raccordement. 1 1/4 x 17 1/2 po.

N. Indicateur de vitesse
6.98

Modèle "Flyte" moderne avec cadran facile à lire. Fixation aisée. Tous renseignements fournis. Pour roue de bicyclette de 24, 26 ou 28 po.

Q. Cercle lumineux
8.95

Dispositif de sécurité à fixer au moyeu des roues et qui s'allumera lorsque la bicyclette sera en mouvement. Voyant à une distance raisonnable. Un équipement indispensable pour le vélo des jeunes.

Livraison des commandes de 2.00 ou plus
COMPOSEZ 842-9211

Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 261

Il vous faut voir les piscines extérieures EATON au Salon du Camping et Sports 1971 à la Salle d'exposition Place Bonaventure, du 26 mars au 4 avril de 11 h à 23 h.

Vous ne pouvez voir venir l'été sans passer par EATON. Et à la Place Bonaventure, vous avez la une exposition des plus actuelles de piscines et accessoires tels que:

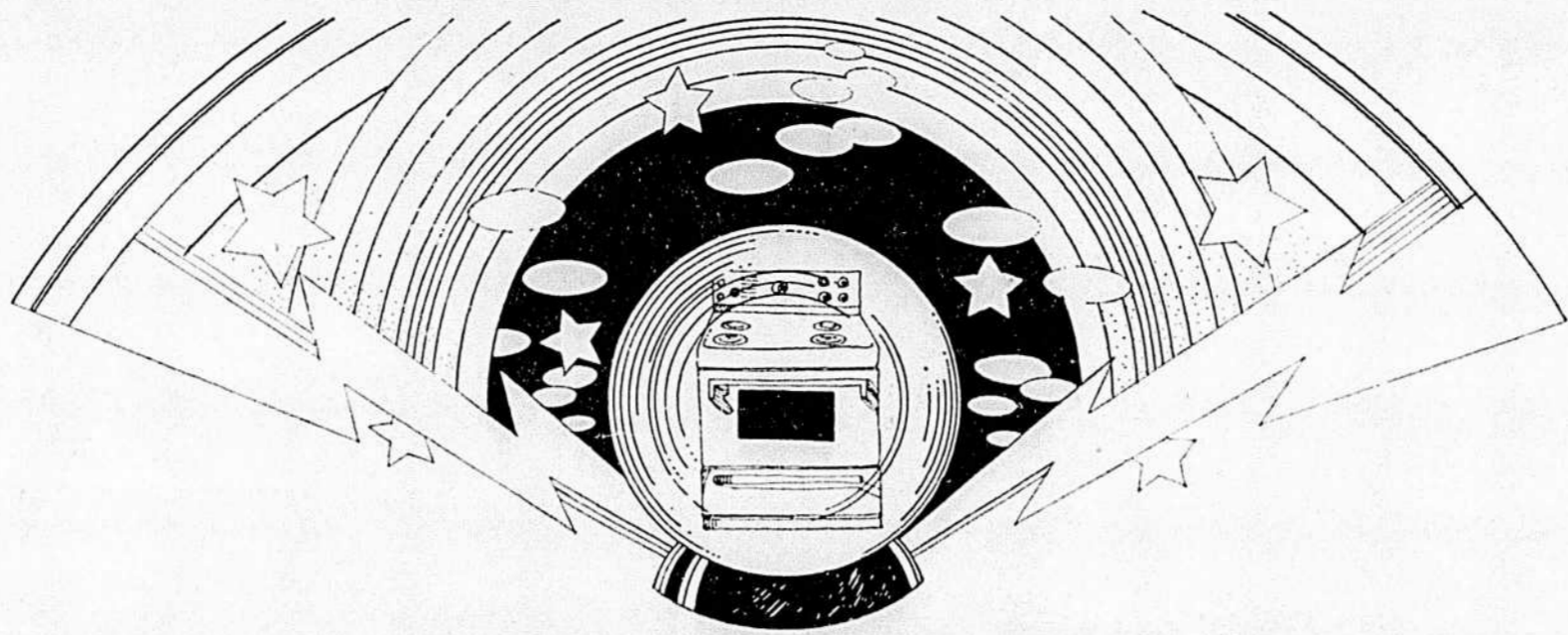
- Ensembles complets de piscine "Triumph" exclusive
- Robustes piscines de polythène facilement montables
- Collection épate d'éléments flottants et d'accessoires à juxtaposer à la piscine
- Echantillonnage de filtres et produits chimiques pour piscine
- Dépliants qui traitent de l'environnement technique d'une piscine extérieure et des plaisirs qu'on peut en retirer.

Rencontrez un représentant EATON... il saura vous conseiller dans le choix du meilleur équipement qui répondra aux besoins de votre famille et à votre budget. Les plus beaux étés se préparent avec Eaton... vous n'avez qu'à voir l'exposition de piscines extérieures EATON à la Place Bonaventure.



Si vous ne le faites pas, qui le fera?

La Campagne des Fédérations



Le temps approche où vous aurez votre Moffat!

Eaton présente à la femme moderne affairée
ces deux cuisinières Moffat 1971
aux dispositifs faciles mais fonctionnels



Cuisinière "Epicure" de 30 po.
à auto-nettoyage

Blanc **469⁹⁵**
18.00 par mois

En plus d'autres dispositifs, le four est auto-nettoyant: réglez le contrôle et, dans deux heures environ, il deviendra brillant comme neuf!

- Horloge avec minuterie gardant le temps • Rôtimètre avertisseur • Gril avec dispositif d'arrosage • Pre-chauffage automatique du four • 2 prises dont une minutée pour brancher appareils de cuisine • Dessus anti-claboussure • 4 éléments de surface amovibles dont 1 vraiment à "faible ébullition", contrôles de chaleur à l'infini • Caisse garnie de simili-bois grenu • Eclairage fluorescent de 26 po. au-dessus • Modèle 30T99: 30 x 28 x 47¹/₄ po. de hauteur • Nécessite 220 volts • Installation non comprise • Supplément de 10.00 pour les tons or moisson, cuivre ou vert avocat.



Voici la cuisinière
"Miss Canada 24"

Blanc **259⁹⁵**
15.00 par mois

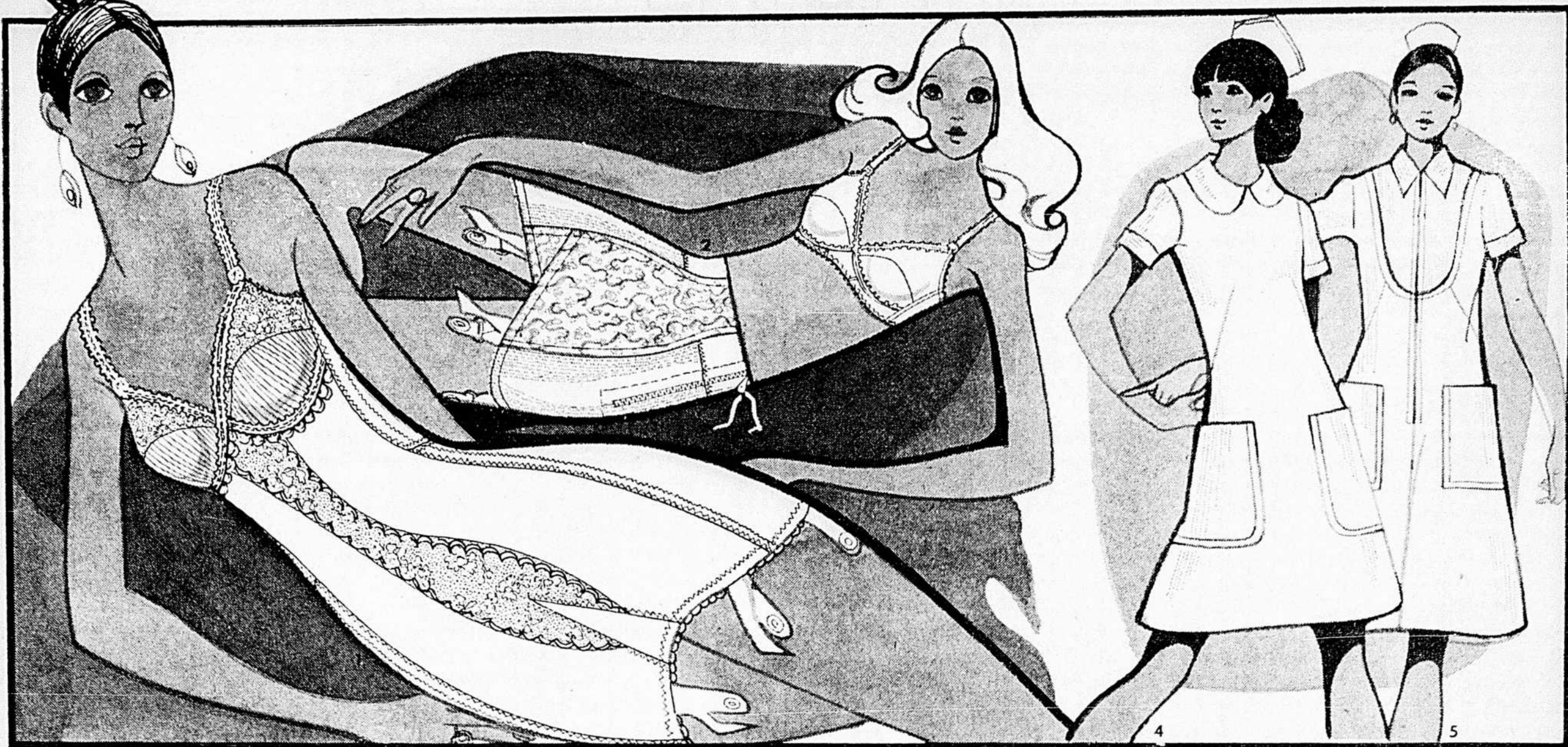
La compacte fonctionnelle: horloge automatique avec minuterie • Pre-chauffage automatique du four • Contrôle de gril • Equipement de gril pour cuire barbecue • Lumière de four • Porte amovible avec fenêtre • Dessus anti-claboussure • 4 éléments de surface amovibles dont 1 vraiment à "faible ébullition" • Contrôles de la chaleur à l'infini • Prise de courant minutée pour brancher appareils culinaires • Eclairage fluorescent dissimulé • 24 x 27⁷/₈ x 47¹/₄ po. hauteur • Modèle 24T65 • Nécessite 220 volts • Installation non comprise • Supplément de 10.00 pour les tons or moisson, cuivre ou vert avocat.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 256
Un compte Eaton... pour vous entourer des créations modernes

EATON

EATON



Dessous de maintien de Daisy Fresh

1. Combiné Sarong

19.00

Combine tres confortable avec juste le maintien necessaire pour la mode actuelle. En tulle fort "Lycra" et dentelle combinees, agreable a porter, et bretelles extensibles. Blanc seulement. 34 a 38B ou C. 36 a 40 D.

2. Gaine montante

13.00

Cette gaine ferme et pourtant souple aide a reduire les bourrelets au diaphragme grace a sa taille haute. Tellement confortable, que vous l'oubliez. Facile a porter a l'aide de glissieres. Moyenne: 27 a 36, 38, 40; hanche forte: 28 a 42. Blanc.

3. Soutien Sarong

7.00

Soutien court d'un maintien de qualite comme il vous est necessaire en epousant bien vos formes. Realise joliment en tulle fort satiné et "crepese", avec bretelles extensibles. Blanc ou ton chair. 34 a 38B. C ou D.

Uniforme réglementaire

Spécial

10.99

Un achat special permet cette offre d'uniformes reglementaires en "Noiron": tricot "Fortrel" côtelé. Les tissus sont faciles d'entretien et infroissables; blanc seulement.

Au choix:

4. Modele a glissiere au dos

Un uniforme d'allure jeune avec petit col rond et poches appliques. Tailles: 6 a 16.

5. Modele a glissiere devant

Avec empiement monte et poches appliques. Tailles: 6 a 18.

Tirage Daisy Fresh!

Une chance de gagner un soutien-gorge Daisy Fresh! Remplissez simplement un bulletin d'inscription au rayon dessous-mode chez Eaton en ville, Pointe-Claire ou Ville d'Anjou. Un tirage a lieu chaque jour a chacun des 3 grands magasins.

EATON en ville (troisieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 609

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (quatrieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 209



Petites robes en coton

Spécial

4.88

En profitant de cette offre d'achat special, ces deux petites robes-housses de beau temps vous permettront d'être prete lorsque l'ete montrera un bout de l'épaule. Repassage permanent pour vous faciliter la tache en rendant le repassage inutile. Tailles: petite, moyenne, grande.

6. Encolure arrondie, glissiere devant, deux poches. Motif pois / rayures orange, marine, bleu.

7. Petit col, glissiere devant et deux poches. Motif fleuri jaune / rose, bleu / rouge, orange / vert.

EATON en ville (quatrieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 345



Pour le ski de printemps 71!

8. Salopettes évasees en coton lavable, poches devant et au dos. Pour homme-dame en rayures colorees de marine/rouge, rouge/blanc, bleu clair/marine. Tailles: menue, petite, moyenne, grande.

12.49

9. Casquettes rayees assorties aux salopettes, ou bien a petits pois, en coton lavable. Pointures de tête: 7 et 7 1/2.

2.59

10. Chemise de nylon cire a boutonnage devant, col a pointes longues et poche de poitrine. Pour homme et dame, en marine, rouge ou jaune, aussi brun pour homme et pourpre pour dame. Tailles: petite, moyenne, grande, ainsi que forte (homme seulement).

7.99

11. Anorak de ski en nylon glissiere frontale, capuchon dissimule et attache genre cordon a l'ourlet. Modeles pour homme et dame, en marine, jaune, rouge ou bleu pale, tailles: petite, moyenne, grande, aussi forte (homme seulement).

8.49

12. Casquette de ski comme celle portee par l'Equipe Nationale de Ski, en rouge avec garniture blanche et embleme. Pointures de tête: 7 et 7 1/2.

3.49

13. Sacs fourre-tout en vinyle, tous en blanc avec garniture rouge et garnis de l'embleme de l'Equipe Nationale de Ski.

4.39

Skis "Hart" de "fibreglas" et metal. Quantite limitee de skis de dimensions diverses! Commandes passees au magasin meme seulement. En vint seulement.

103.34

Modele "Spoiler"

Modele "Rogue"

116.67

COMPOSEZ 842-9211

Eaton en ville (cinquieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 261

FESTIVAL-TRICOT EATON

Venez rencontrer les representants qualifies de maisons reconnues qui vous demontreront les techniques du tricot et autres travaux manuels. Vous apprendrez a manier le fil et la laine avec ruse et adresse.

Consultez les representants de:

Paton and Baldwin — tricot a l'aiguille et au crochet
Dutex — paille et point lance
Bernat Yarns — crochetage-tapis
Symak Co. — point lance Paragon
Beiding Corticelli — point tapisserie

M. Steiner — confection accessoires-suede
J. P. Coats — crochetage
National Promotion — tricot "K-Tel"
Columbia Minerva — paille et ouvrage-feutre
A. Bruneau — petit point (a Ville d'Anjou) et Pointe-Claire seulement.

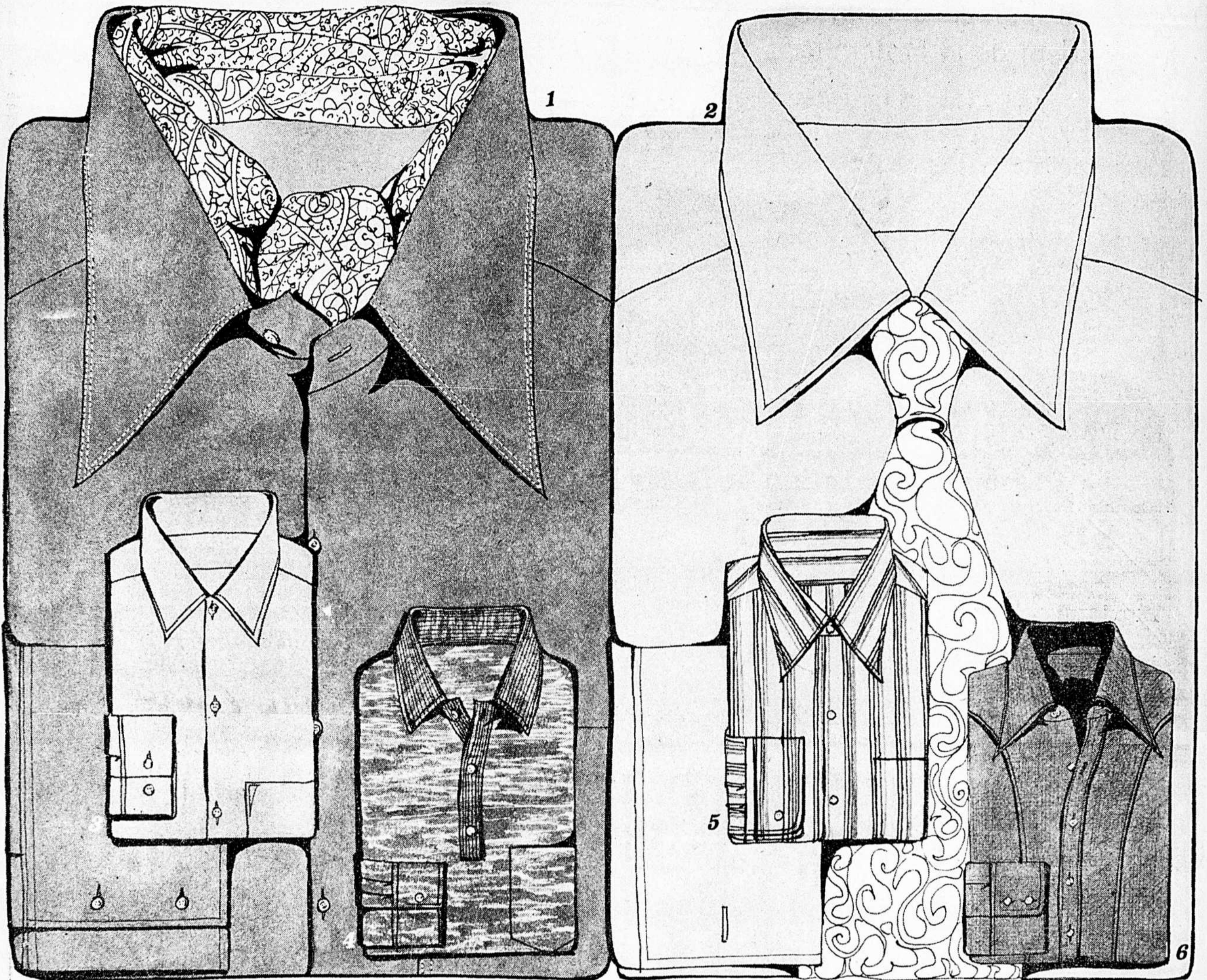
La plupart de ces demonstrations auront lieu a Ville d'Anjou et Pointe-Claire.

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 A 21 H — SAMEDI DE 9 H A 17 H — LE STANDARD OUVRE A 8 H 30, 842-9211

EATON

Offre importante!

Chemises pour hommes et jeunes gens



Chemises à repassage permanent. Spécial **3.99** chacune!

1. Chemise tout-aller

Pour hommes! Le duo soyeux 'Dacron' coton a servi à couper ces chemises tout-aller, lavables, irrétreçissables et ne nécessitant pas de repassage. Manches longues, poignets 2-boutons, col et poche-poitrine enjolivés de surpiqûres contrastantes. Confection canadienne. Tons de bleu foncé, bleu clair, vert foncé, vert clair, or clair, rouge, mauve, brun, gris foncé ou marine. Tailles petite, moyenne, grande ou forte.

3. Chemise tout-aller pour hommes

Une autre offre remarquable. Un mélange merveilleux "Fortrel" et coton ignorant le repassage, suggère cette chemise tout-aller. Manches longues, poignets simples. Confection canadienne. Bleu, vert, lilas, marine, brun ou ton or clair. Tailles moyenne, grande ou forte.

4. Chemises tricot, pour hommes

A prix fort bien étudié! Chemises tricotees: "Orlon" et laine ou "Fortrel" et coton. Col et patte de boutonnage, manches longues, bord ourleté. Aucun souci d'entretien! Sélection de couleurs et tailles.

Des rabais à ne pas laisser passer!

2. Variété de chemises habillées pour hommes

Spécial **2.99 à 5.25**

Des prix inattendus pour ces chemises de ville raffinées! Collection élégante présentant manches longues, poignets simples boutonnés, poches poitrine. Tissus mélanges sans repassage et coton égyptien dans le groupe. Gamme imposante de modèles, teintes et encolures. C'est le moment de faire provision à bon compte!

Commandes passées au magasin même seulement.

Solde! Chemises, sans repassage pour jeunes gens

Foison de tons unis ou rayures. Toutes sont interprétées en coton mélange polyester, lavable et irrétreçissable. Petite, moyenne ou grande dans le groupe.

5. Chemises à rayures

Spécial **3.99**

A prix-budget! Modèle ordinaire et agréable; poignets simples boutonnés, poche-poitrine. Rayures extravagantes en brun/bleu, lilas/jaune, rouge/jaune, blanc/vert, beige/turquoise, gris/bleu. Spécial 2 pour 7.90

COMPOSEZ 842-9211

6. Chemises unies

Spécial **4.49**

Un achat précieux! Chemises tout-aller; coupe pres-du-corps, poignets 2-boutons, col à longues pointes. Teintes unies de brun, vert ou bleu. Un autre bas prix appréciable chez EATON! En ville seulement.

Commandes passées au magasin même seulement.

EATON en ville (deuxième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 332.

SPECIAL! Ceintures habillées ou sport pour hommes

Modèles et couleurs multiples. Sélection limitée de tailles dans certains modèles. En ville seulement.

Spécial **2.00 à 6.67**

Commandes passées au magasin même seulement.

EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 228.

Le solde géant du magasin-entrepôt EATON se continue!

DEMAIN de 9 h 30 à 21 h

SAMEDI 27 mars de 9 h à 17 h

Carte routière

- Durant cet événement seulement, vous obtenez un rabais de 20% sur la livraison.
- Service de snack-bar à prix bien raisonnables.
- Solde de marchandises achetées spécialement pour l'occasion
- Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser votre compte EATON

Circuit d'autobus

- Départs à compter de 9 h et ce, toutes les 15 minutes, à partir de l'arrêt "autobus 100" au coin de Hickmore/Côte-de-Liesse pour emprunter Côte-de-Liesse vers l'ouest, Ryan au nord et Ryan à l'est, puis ensuite se diriger sur la 23e Avenue vers le sud et s'avancer sur Hickmore vers l'est où se situe le magasin-entrepôt EATON.
- Une direction seulement!

